

# **LASDEL**

**Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques**

**sociales et le développement local**

**BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80**

**BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58**

## **La question des déchets et de l'assainissement à Dogondoutchi**

**G. Blundo**

**(enquêtes de N. A. Issaley et A Tidjani Alou)**

**Etudes et Travaux n° 10**

# Table des matières

## **Avertissement 3**

## **Introduction 4**

*Méthodologie de recherche 5*

## **Les acteurs institutionnels de l'assainissement urbain 7**

*La municipalité 7*

*Les autorités coutumières 12*

*Une action de coopération décentralisée 13*

## **Salubrité et assainissement des lieux publics 17**

*La gestion actuelle des ordures ménagères 17*

*La gestion des aires économiques (Barrière et Tasha) 25*

*L'abattoir 26*

*La voirie urbaine 27*

*La prison 28*

*Le CSI et la maternité 29*

*Les lieux de culte 29*

*Représentations de l'espace et du service publics 30*

## **L'espace domestique 33**

*L'équipement sanitaire privé 33*

*La propreté de la concession 37*

*Représentations populaires de la propreté et de la saleté 39*

## **Conclusion 45**

## **Annexe : synthèse des rapports socio-anthropologiques et juridique sur Dogondoutchi et Tillabéri**

## **Bibliographie**

## **Avertissement**

Ce rapport est issu d'une recherche du LASDEL sur les villes de Dogondoutchi et Tillabéri qui comportait deux volets : un volet socio-anthropologique (responsables : G. Blundo, E. Hahonou et JP. Olivier de Sardan) et un volet juridique (responsable : D. Maiga). Cette recherche, retenue dans le cadre d'un appel d'offre international du programme « Gestion durable des déchets et de l'assainissement », a été financée par le Ministère français des Affaires Etrangères.

L'ensemble des trois rapports a donné lieu à une synthèse comparative, que nous publions ici en annexe.

## Introduction

Érigée en chef-lieu de cercle en 1903 au détriment de Matankari, la capitale historique de l'Arewa, la ville de Dogondoutchi a connu une croissance démographique soutenue qui l'a transformée de village (4.865 habitants en 1956)<sup>1</sup> en gros bourg rural (25.222 habitants en 1994)<sup>2</sup>. À un taux de croissance démographique relativement élevé de 7,4% pour la période 1956-62, Dogondoutchi a suivi un accroissement plus modéré de la population, qui progresse en moyenne de 3,4% tous les ans selon des données du début des années 1990 (Legros 1993 : 10). L'augmentation de la population et la présence des autorités administratives de la sous-préfecture et de la commune urbaine érigée en 1988 ont engendré une forte croissance de l'espace urbain, lequel, à partir de l'ancien noyau villageois adossé aux flancs de la colline et du marché central, s'est étendu vers les villages de Bozarawa et de Tantchia au Nord, et vers la route nationale, au Sud.

Après 1977, l'expansion de la ville s'est poursuivie vers l'Ouest, dans les zones les plus sujettes aux risques d'inondation. Entre 1960 et 1977, l'Etat a procédé à un réaligement des quartiers centraux, par des expropriations effectuées sans compensation, dans le but de « dédensifier » le centre ville. Plus tard, en 1991, la nouvelle municipalité a restructuré les villages de Tantchia et Bozarawa. Ce processus d'urbanisation rapide n'a pas été suivi, cependant, de l'extension des services comme l'électricité et l'eau potable, et a accentué les problèmes de gestion de l'assainissement et de la voirie, au moment où ces services devenaient une compétence de la municipalité.

La commune urbaine de Dogondoutchi est actuellement répartie en 14 quartiers. Sept villages y sont rattachés administrativement, pour une population totale de 42.512 habitants en 1994<sup>3</sup>.

Malgré une préoccupation pour l'assainissement urbain qui remonte à l'époque coloniale, et des interventions extérieures initiées dans le cadre d'un programme de coopération décentralisé depuis 1991, la situation de l'assainissement urbain à Dogondoutchi demeure problématique : si le ramassage des ordures domestiques a connu des progrès considérables et se fonde sur un montage institutionnel complexe mais assez efficace, la qualité de sa gestion varie selon les quartiers et les saisons. Rien n'est en revanche prévu pour assurer un nettoyage régulier des espaces publics (places, rues), sauf à l'occasion d'initiatives ponctuelles de mobilisation collective, autrefois sollicitées ou imposées par les chefs ou par des régimes autoritaires à des fins d'encadrement, aujourd'hui motivées par la quête de projets et financements extérieurs. Les acteurs impliqués dans la salubrité publique se sont certes diversifiés pendant la dernière décennie, suivant une tendance plus générale qui cherche à établir des relations durables entre collectivités locales et « société civile ».

Mais lorsqu'on enquête sur leurs modes d'organisation et leurs capacités réelles, le portrait qui se dégage est moins flatteur : d'une part, une municipalité à bout de souffle, incapable de tenir ses engagements, éloignée des préoccupations concrètes de la population, en manque de légitimité et préoccupée par sa survie politique ; d'autre part, des structures associatives embryonnaires et fortement appuyées par l'extérieur, contrôlées par des notables de la ville et déconnectées des autres réseaux associatifs spontanés.

---

<sup>1</sup> Source : Legros 1993 : 10.

<sup>2</sup> Source : Service de l'état civil de la commune de Dogondoutchi.

<sup>3</sup> Source : Service de l'état civil de la commune de Dogondoutchi.

En arrière-plan, une population qui, tout en décrivant l'état d'insalubrité de la ville, et bien que véhiculant des représentations normatives claires concernant l'hygiène et la salubrité, adopte des stratégies qui visent essentiellement à l'éloignement des ordures et de la saleté en dehors de l'espace domestique.

Le présent rapport est constitué de trois parties : il s'agira, dans un premier temps, de décrire et analyser l'évolution du paysage institutionnel de l'assainissement à Dogondoutchi. Ensuite, on abordera la question de la salubrité et de l'assainissement des lieux publics. Enfin, on esquissera une analyse anthropologique de la gestion de la propreté de l'espace domestique et des représentations qui lui sont reliées.

### ***Méthodologie de recherche<sup>4</sup>***

#### *Entretiens*

Le corpus constitué à la fin de cette étape de l'étude se fonde sur des entretiens et des observations exploratoires réalisés dans la première phase collective (ECRIS), et sur une centaine d'entretiens semi-directifs réalisés lors des enquêtes individuelles (fin juillet 2001), pour la plupart enregistrés et transcrits (en phase d'analyse), répartis de la façon suivante :

<b>Groupe stratégique</b>	<b>Nombre d'entretiens</b>
Concessions et usagers (riverains dépotoirs et commerçants)	78
Militants politiques et syndicaux	9
Membres des comités de salubrité, AFVP	26
Autorités coutumières et religieuses	13
Charretiers, vidangeurs et artisans	28
Agent de la municipalité et hôpital	11
Groupements et associations	8
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>

#### *Observations menées*

- Réunions des comités de salubrité (comités de zones et comité central) ; participation à des réunions avec les charretiers et les bénéficiaires des crédits latrines en juillet 2001 et en février 2002.
- Observation du système de ramassage des ordures au niveau des rues, des aires économiques (marchés et autogare) et des lieux publics (hôpital, mosquées, abattoir, prison).
- Observation de l'équipement sanitaire domestique et des pratiques locales d'hygiène et propreté.

---

<sup>4</sup> Cf. ci-dessous, annexe

### *Documentation collectée*

- Plan des zones de ramassage des ordures (emplacement des dépotoirs) et sondage pour vérifier leur état d'utilisation et l'efficacité du système de ramassage.
- P.V. des réunions du COTECOM (conseil technique communal qui réunit les divers services des collectivités locales et les principaux acteurs urbains, [chefferie administrative, monde associatif, ONG de développement, organisations professionnelles]).
- P.V. des réunions des comités de salubrité et du comité central (structures mises en place par l'intervention).
- Fiches individuelles de suivi du crédit AFVP pour puisards, latrines et douches.
- Fiches de sensibilisation pour l'adoption de latrines.
- Fiches de suivi du ramassage des ordures
- Recensement administratif de 1997 et 2001.
- État des investissements de la mairie en matière d'assainissement durant la dernière décennie (réalisations effectuées et pourcentage du budget global annuel).

## Les acteurs institutionnels de l'assainissement urbain

### *La municipalité*

Depuis 1988, et en attendant la concrétisation du projet de décentralisation, la mairie de Dogondoutchi comme les autres communes urbaines du pays est gérée par un maire nommé par le pouvoir central (depuis 1998, il s'agit officiellement d'un « administrateur délégué », afin de marquer le souci du gouvernement d'aller vers la décentralisation). N'étant pas issu d'un processus électif local, et dépendant directement du Ministre de l'Intérieur, qui peut le révoquer à tout moment, le maire jouit d'un statut précaire qui l'expose à la merci des aléas politiques. Ainsi, depuis 1994 (année à partir de laquelle nous disposons de données concernant la mairie), cinq administrateurs délégués se sont succédés à la gestion de la mairie de la ville. Deux d'entre eux ont occupé leurs fonctions pour à peine une année, alors que les autres sont restés chacun deux ans à ce poste. Cette situation a certainement perturbé la continuité dans les initiatives d'investissement prises par la mairie, et a engendré une gestion tatillonne, permettant le désaveu des décisions prises par les prédécesseurs et favorisant une certaine déresponsabilisation du maire face aux doléances de ses administrés (en particulier en matière de gestion budgétaire).

Les services municipaux de Dogondoutchi comprennent, outre le maire, un secrétaire du maire, un secrétaire municipal (à qui incombe l'ordonnancement des dépenses et le contrôle de la perception des recettes municipales), un receveur municipal (agent comptable qui enregistre les recettes et dépenses municipales), un agent de l'état civil, un responsable des affaires domaniales, un agent voyer, un responsable de l'hygiène et assainissement. La mairie a embauché également deux chauffeurs, cinq manœuvres (à la disposition de l'agent d'assainissement), cinq plantons et le personnel attaché au domicile du maire.

### *Le budget municipal et les faiblesses de la fiscalité locale*

Une analyse rapide du budget de la commune révèle des écarts considérables entre les prévisions et les réalisations (selon les chiffres qui nous ont été fournis). Ces dernières dépassent rarement le taux de 50%, lorsqu'elles ne descendent jusqu'à 20% :

Tableau 1 : taux de réalisation du budget général de la commune de Dogondoutchi

Année	Prévisions	Réalisations	%
1990	58 851 736	35 286 015	59,9
1991	40 908 800	19 768 771	48,3
1992	40 589 929	25 800 182	63,5
1993	42 668 300	23 341 660	54,7
1994	48 404 500	33 244 418	68,6
1995	55 614 932	22 542 500	40
1996	60 302 080	30 054 556	49,8
1997	78 139 537	42 029 340	53,7
1998	86 463 348	17 422 981	20,1
1999	100 621 938	41 978 119	41,7

2000	89 103 815	43 843 957	49,2
2001	145 424 503	76 439 315	52,5

Source : service du plan de la commune de Dongondoutchi

Face à cette incapacité chronique de mobilisation des ressources locales, il n'est pas étonnant que le chapitre des investissements, déjà dérisoire par rapport aux dépenses de fonctionnement (qui couvrent entre autres les salaires des employés municipaux, les remises aux percepteurs, l'assainissement et la voirie publique ainsi que les dépenses de carburant), n'ait été que faiblement réalisé :

*Tableau 2 : taux de réalisation du budget d'investissement de la commune de Dogondoutchi*

<b>Année</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisations</b>	<b>%</b>
1990	7 191 628	6 277 599	87,2
1991	8 585 315	0	0
1992	4 052 336	521 100	12,6
1993	4 103 330	2 053 634	50
1994	8 450 184	6 914 933	80,3
1995	11 720 278	3 030 825	25,8
1996	16 705 840	3 704 797	22,1
1997	33 732 886	19 168 542	56,8
1998	21 197 406	2 847 425	13,4
1999	30 206 601	14 208 951	47
2000	27 766 479	4 543 250	14,9
2001	32 527 397	18 798 487	24,5

Source : service du plan de la commune de Dongondoutchi

Pour essayer de comprendre cette situation, il convient d'examiner les ressources fiscales de la commune de Dogondoutchi : elles proviennent de taxes recouvrées directement par la Mairie et de taxes recouvrées indirectement par l'Etat, qui en reverse 70% dans les caisses communales.

Dans la première catégorie figurent :

- la taxe municipale (700 FCFA par personne) et la taxe de voirie (1.000 FCFA par personne), collectées par les chefs de quartier qui bénéficient d'une ristourne de 10% sur le montant effectivement recouvré ;
- les taxes de marché (100 à 200 FCFA par boutiquier), d'abattage (100 à 200 FCFA par animal), et le droit de sortie (600 FCFA par véhicule et par voyage), perçus par des collecteurs (dont le revenu est constitué par 10% du produit de leurs recettes) ;
- la taxe d'identification des animaux (s'élevant à 200 FCFA pour les petits ruminants et à 500 FCFA pour les bovins), perçue par un agent du service de l'élevage ;
- les frais de gardiennage – fourrière (750 FCFA par animal), les frais de signature pour la duplication des actes d'état civil et de propriété, la location des kiosques à usage



commercial (1.500 FCFA par mois), et le produit de la vente des parcelles issues d'un lotissement perçu par l'agent voyer.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, elle comprend les patentes et les taxes sur le foncier bâti. Elles sont perçues par l'agent comptable de l'arrondissement et transmises au Trésor de Niamey, qui en reversera 70% à la commune.

Tous les acteurs de la fiscalité locale, tant les autorités coutumières que les agents de l'Etat, soulignent les difficultés rencontrées dans la perception de l'impôt. Les explications diffèrent cependant ; les chefs de quartier et le chef de village sont enclins à justifier l'incivisme fiscal par les difficultés économiques que vit la plupart de la population, laquelle, dédiée essentiellement à l'agriculture et au petit commerce, est fortement dépendante des aléas climatiques qui déterminent l'issue de la récolte. Les autorités coutumières interprètent aussi cette attitude récalcitrante des contribuables par un sentiment d'insatisfaction face à l'incapacité de la mairie à fournir les services de base à la population de la ville.

Quant à la mairie, elle cherche à récupérer l'impôt par le recours à la contrainte (descentes dans les quartiers de délégations composées des autorités coutumières et de leurs gardes, les *dogari*, convocations à la police, etc.). Le maire actuel de Dogondoutchi affirme avoir pris des mesures pour rétablir le budget municipal. Ainsi, suite à des contrôles auprès des percepteurs des taxes de marché, trois des quatre percepteurs en poste ont été licenciés en 2001, pour n'avoir rapporté que 30.000 FCFA par jour alors qu'un seul percepteur, accompagné par le receveur et un agent de police, avait pu réaliser 78.000 FCFA. Deux nouveaux percepteurs, proposés par les partis de la majorité présidentielle, les ont remplacés. Des contrôles semblables au niveau des postes des gares routières de Barrière et de Tasha ont permis de constater les mêmes fuites sur les taxes de stationnement. Il en va de même pour les taxes de marchés et sur les kiosques, qui ne fournissent que 50% des recettes potentielles.

L'on a tendance, du côté des maires, d'imputer le déficit budgétaire aux faibles rentrées de la taxe de voirie. Or, celle-ci ne représentait en 2000 que 16 millions sur les 89 millions du budget global ; il est donc surprenant que peu d'efforts soient déployés pour récupérer les recettes provenant des patentes et des taxes sur la propriété bâtie, qui, elles, correspondaient à une prévision de 27 millions en 2000 (mais qui dépassent difficilement les 5 millions collectés annuellement).

### *Le COTECOM*

Le comité technique communal (COTECOM) se veut un lieu de concertation et de confrontation entre l'administrateur délégué, les services techniques communaux, les représentants des partis politiques, les syndicats, associations et ONG, ainsi que les autorités coutumières (chef de canton, chef de village et chefs de quartier). Il se réunit annuellement (généralement entre octobre et décembre) pour présenter et évaluer le bilan de l'exercice précédent et pour examiner et approuver le budget de l'année budgétaire qui s'ouvre. Le budget est élaboré par le secrétaire municipal, le coordinateur communal du plan et le receveur, qui s'inspirent généralement du budget de l'année précédente. Après concertation avec le maire et discussion avec les différents services techniques, il est présenté au niveau du COTECOM.

Dans les réunions du COTECOM, le maire préside et donne la parole au secrétaire municipal qui présente les éléments relatifs au budget. Il semble que tous, même les autorités coutumières, peuvent suivre les débats, qui se déroulent en français et en hausa. Les participants peuvent poser des questions concernant le bilan ou la raison de la non-réalisation de certaines prévisions budgétaires, et exprimer des besoins à satisfaire dans les dépenses d'investissement. Ils se plaignent toutefois du manque de transparence qui caractérise le

déroulement de la réunion, et de la tendance des autorités à évacuer les débats en rejetant la responsabilité sur les prédécesseurs. Les membres du COTECOM s'abstiennent souvent de poser des questions, car « on connaît déjà la réponse ». Pourtant, les désaccords concernant l'utilisation des recettes fiscales de l'année précédente ne sont pas rares :

« Même dernièrement on a dit au maire de nous parler de l'impôt de l'an passé. Donc, maintenant il insiste pour qu'on paie l'impôt de cette année. Et celui de l'an passé, qu'a-t-on fait aux pauvres et quel travail a-t-on fait aux pauvres ? Mais il ne nous a pas donné une bonne réponse. Il nous a dit qu'il a fait la route qui mène au cimetière. Nous, on lui a dit non. Que la voie là, c'est la mission qui a donné 100 sacs et a dit aux gens d'aller s'attaquer au travail. Lui, ce qu'il a donné, c'est un tonneau de gasoil et moi je lui ai dit que la voiture ne lui appartient pas, c'est pour la mairie. L'argent peut être pour toi, parce que c'est toi qui l'a réuni. Et il nous a dit qu'il a trouvé des arriérés de 42 ou 43 millions. Je lui ai dit que cet argent des pauvres que nous te versons, ce n'est pas pour régler les dettes. Cet argent c'est pour que tu le déposes, et quand les pauvres diront que voilà le travail que nous voulons qu'on nous fasse, tu le leur fais. Je lui ai dit que nous reviendrons auprès de lui. Il faut que nous sachions d'abord où il a mis l'argent ». (El. B. F., chef de quartier, 13/7/01).

Mais l'impression générale est que le COTECOM est une instance qui sert à entériner des décisions en matière budgétaire déjà arrêtées.

« Tu sais, un pauvre n'a rien à dire, qu'il comprenne ou pas, parce que même si tu dis ne pas être d'accord, qu'est ce que ça va changer, puisqu'ils ont déjà fait leur programme à l'avance. Un pauvre ne peut qu'écouter ce qu'ils disent. » (M. F., chef de quartier, 9/7/01).

Même l'actuel administrateur délégué, d'ailleurs, admet que le COTECOM, plus qu'une réunion pour ajuster et modifier le budget prévisionnel, est un « lieu où on laisse les gens se décharger ».

Quant au bilan, « ils ne font que nous montrer des papiers », mais il n'y a pas moyen de vérifier la réalité des réalisations. Cela alimente des soupçons de mauvaise gestion :

« Q : Les gens voient-ils concrètement ces réalisations ?

R : Bon, même s'ils ne les voient pas, qu'est-ce qu'ils peuvent faire ? Supposons que toi en sortant de chez moi, tu vas dehors dire que tu m'as donné 100.000 FCFA. Qui va dire que c'est faux ? Donc, comme la personne extérieure n'a pas assisté, alors nous, c'est pas avec nous qu'ils font leurs dépenses et quand ils bouffent l'argent, c'est les papiers seulement qu'ils nous montrent et donc personne n'a à redire » (M. F., chef de quartier, 9/7/01).

C'est que le COTECOM n'est manifestement pas une instance pouvant dissiper le manque de transparence qui caractérise l'action de la mairie aux yeux des administrés : « S'ils nous expliquaient, nous saurions où l'on met notre impôt. Nous, on travaille seulement dans l'obscurité », affirme un chef de quartier (M. H., 14/7/01).

Il y a donc peu de possibilités réelles d'opposition au bilan et aux projets présentés. Le vote final se fait par acclamations, pour attester d'un consensus général. En réalité, souligne l'actuel chef du service communal du plan, les nombreuses réserves et les contestations avancées pendant la réunion sont effacées du procès-verbal final, et les éventuels amendements sont directement inscrits dans le nouveau budget. On préserve ainsi l'exigence de donner l'image extérieure d'un COTECOM qui s'est déroulé dans la sérénité et dont les décisions ont été approuvées à l'unanimité.

### *Le rôle de la mairie en matière d'assainissement*

L'agent d'hygiène et assainissement de la mairie était, avant 1988, rattaché à la sous-préfecture. C'est donc le service d'assainissement de la circonscription médicale qui joue actuellement le rôle qui était le sien à l'échelle de l'arrondissement.

Ce service est chargé de l'évacuation des ordures ménagères et des déchets humains, de l'entretien de la voirie et de l'éducation pour l'hygiène et la santé. Entre 1988 et 1995, son rôle a été notamment d'organiser le ramassage des ordures par le système du porte-à-porte. Il disposait de cinq manœuvres, chacun étant doté d'une charrette à traction asine, et ayant en charge un des six secteurs de la ville. Initialement, les équipes étaient renouvelées tous les trois mois. Mais vers 1994-95, il devint difficile de trouver des jeunes prêts à ce travail, car les gens déploraient le paiement irrégulier de leur solde. L'on forma ainsi une équipe permanente.

Les charretiers signalaient leur passage par un son de klaxon. Chaque famille était censée entasser les ordures devant la concession. Les charretiers n'avaient pas le droit d'entrer dans les concessions, sauf si le propriétaire leur demandait de l'aider à évacuer les déchets ménagers. Leur tâche n'était pas toujours aisée : il leur arrivait de se faire apostropher par les habitants, contrariés de ce qu'on leur ôte des ordures dont ils souhaitaient se servir. Les ordures étaient ensuite utilisées pour niveler les rues urbaines inondables, ou, cas plus rare, étaient déversées aux environs de la ville, dans les chemins de brousse ou dans les champs (sans toutefois demander l'autorisation du propriétaire ou répondre à une demande précise des cultivateurs). D'après T. D., un ex-manœuvre renvoyé par la mairie car, avec ses collègues, il avait demandé à ce que leur position soit régularisée, le responsable de l'assainissement avait demandé à ce qu'on déverse les ordures dans le champ du chef de canton. Mais ils refusaient généralement de les verser dans des champs privés, pour ne pas être accusés de commercialiser les ordures.

Il fallait trois jours pour qu'un manœuvre puisse ramasser complètement les ordures d'un secteur. Suite à la panne d'une charrette, il fut décidé que les manœuvres travaillent ensemble, quartier par quartier. De cette manière, chaque secteur était débarrassé des ordures en une seule journée, mais la fréquence du ramassage se limitait ainsi à une fois par semaine. Les ordures domestiques devaient ainsi être stockées à la maison pendant plusieurs jours.

Les manœuvres balayaient aussi les deux gares routières de la ville. Ils ont travaillé les trois premières années sans être formellement engagés. Leur salaire était initialement de 15.000 FCFA, porté actuellement à 30.000 FCFA. Après le transfert des compétences du ramassage des ordures aux comités de salubrité encadrés par l'AFVP, les manœuvres de la mairie se sont bornés au nettoyage des aires économiques. Mais, faute d'un suivi régulier de la part de la mairie, leur travail a périclité : deux ânes seulement sont restés en vie, et le travail s'est arrêté depuis presque trois ans. Restent les charrettes et les matériaux de travail. Ils s'occupent maintenant de suivre le camion-benne de la mairie, qui devrait se charger de ramasser les ordures, lorsque les charretiers des comités ne parviennent pas à tout nettoyer.

D'après la convention qu'elle a signée avec l'AFVP et les instances locales de gestion de la salubrité publique (comité central et comités de zone, voir ci-après), la municipalité de Dogondoutchi s'est engagée à fournir une contribution aux activités d'assainissement réalisées par le projet :

- mise à disposition de l'AFVP, en avril 2001, de son responsable de l'assainissement, en tant qu'animateur (ce dernier a d'ailleurs toujours joué un rôle d'interface entre la mairie et l'opération d'assainissement initiée par la coopération décentralisée Orsay-Doutchi et relayée en 1995 par l'AFVP) ;

- subvention annuelle de 250.000 FCFA au comité central (augmentée à 300.000 FCFA pour 2002, puisque le nombre des charretiers a évolué de 12 à 18 en 2002) ;
- mise à disposition de la benne municipale pour le transport des pierres dans le cadre de l'opération latrines-puisards ;
- subvention pour la réalisation de latrines dans les écoles de la ville ;
- versement d'indemnités mensuelles de 15.000, puis 10.000 FCFA à chaque charretier opérant dans les aires économiques de Barrière et Tacha (autogare), etc.

Force est de constater que ces engagements sont rarement respectés : le projet a dû préfinancer de nombreuses réalisations à cause de retards dans le paiement de la part de la mairie, les subventions sont versées au compte-gouttes (en février 2002, la mairie devait au comité central 75.000 FCFA pour l'année 2001), la benne est en panne depuis plusieurs mois<sup>5</sup>, etc. L'indisponibilité de la benne, qui aurait dû transporter les pierres nécessaires à la réalisation des puisards, a obligé le projet à louer un camion.

De plus, les charretiers du comité de salubrité de Barrière et Tasha sont rétribués irrégulièrement et au compte-gouttes : en 2000, la mairie les a payés en leur octroyant une parcelle de la valeur de 250.000 FCFA, qu'ils ont vendue et dont ils ont partagé les bénéfices. En 2001, les arriérés de salaires correspondaient à 8 mois, selon le président du comité (mais à 4 mois seulement, selon le maire).

Les justifications invoquées par la municipalité sont la faiblesse des moyens financiers à sa disposition, vu que la collectivité locale, nous l'avons vu, ne parvient à recouvrer annuellement qu'environ 40% des recettes fiscales prévues. Les acteurs du projet estiment cependant que les recettes annuelles sont surestimées, et ont demandé en vain, à l'occasion des réunions du COTECOM, une révision à la baisse du budget pour l'ajuster aux réalités de la fiscalité locale.

Les recettes budgétaires n'étant réalisée qu'à hauteur de 40-50% selon les années, ce sont tous les investissements qui sont revus à la baisse. Le maire voudrait désormais intégrer dans la rubrique « investissement » les dépenses concernant l'hygiène et l'assainissement (hormis les contributions aux comités de salubrité) : mais ceci ne risque-t-il pas d'aggraver encore le sort réservé à ce poste dans le budget communal ?

### ***Les autorités coutumières***

A Dogondoutchi, la chefferie coutumière est représentée par le chef de canton de l'Arewa, par le chef de village (le *kona*, deuxième autorité coutumière de la ville) et par les chefs de quartier. A des niveaux administratifs différents, ces autorités jouent un rôle dans la résolution de conflits qui éclatent entre les habitants et, pour ce qui est du *kona* et des chefs de quartier, assistent la collectivité locale dans la perception des taxes municipales et de voirie et touchent à cet effet une ristourne de 10% du montant collecté (cf. le paragraphe sur la fiscalité locale). Le chef de canton, quant à lui, reçoit une remise de 5% sur la perception globale des taxes locales.

Il faut noter que le *kona* actuel a été, avant son intronisation, administrateur délégué de Dogondoutchi en 1997 et 1998. Il n'a pas laissé un souvenir impérissable relativement à sa

---

<sup>5</sup> On remarquera que le camion-benne, selon les dires d'un fonctionnaire de la mairie, n'était pas seulement utilisé pour appuyer le ramassage des ordures effectué par les manœuvres de la mairie : outre le transport des matériaux pour le rechargement des rues, il était utilisé pour le déménagement des fonctionnaires transférés et était aussi loué à des particuliers pour le transport de matériaux de construction.

gestion ; il se tient à l'écart des activités populaires de salubrité et se garde de critiquer ouvertement le maire actuel.

Il conviendra d'analyser plus en profondeur le rôle des chefs de quartier. Cette fonction se transmet en principe par voie patrilinéaire, même si toute nomination passe par une élection locale et est entérinée administrativement. Les chefs de quartiers, au nombre de neuf à Dogondoutchi (auxquels il faut ajouter quatre chefs de village désormais rattachés à la commune), outre le prélèvement du *haraji* (taxes), mobilisent les habitants du quartier pour les travaux collectifs, comme les séances de balayage, en concertation avec le *kona*. Ils participent également aux séances du COTECOM.

Ils rencontrent souvent des problèmes dans la perception de l'impôt : selon le chef du quartier Agadez, les ristournes sur les taxes collectées sont versées seulement en cas de recouvrement complet. En cas de recouvrement partiel, la différence est déduite de leurs remises. Ce sont eux, en définitive, qui payent la différence :

« L'an passé, quand l'argent n'était pas au complet, il a fallu que je vende une demi-parcelle que j'avais pour compléter et chaque année, c'est nos biens que vous perdons et des fois nous vendons notre récolte pour compléter l'argent de l'impôt. Et l'on ne gagne pas de remise, il n'y en a pas. (...) On est plus coincés que le tam-tam d'aisselle... » (chef du quartier Damago).

Cette situation ne semble pas être isolée, puisque le chef de quartier de Bozarawa a dû, lui aussi, ajouter 300.000 FCFA de ses propres finances pour compléter le recouvrement de la taxe dans son quartier, fixée pour l'année 2000 à 1.300.000 FCFA.

La tâche des chefs de quartier en matière de fiscalité n'est en effet pas aisée ; d'une part, ils ont affaire à des contribuables récalcitrants et mécontents du peu de résultats de la municipalité. D'autre part, ils sont objet de pressions de la part des autorités municipales, qui les accusent de laxisme concernant l'impôt :

« Nous ici en ville, on n'est pas à l'aise, et là-bas au niveau de l'administration, ils ne nous laissent pas être à l'aise. Dans la ville, quand tu vas pour percevoir l'impôt, on t'insulte, et là-bas à l'administration dès qu'il y a une petite erreur, ils nous disent que vous refusez d'aller récupérer l'argent, vous laissez faire. » (El. B. F., chef de quartier, 13/7/01).

Il est opportun de citer une dernière autorité coutumière, pour le rôle central qu'il joue, nous le verrons, au sein des structures organisationnelles créées par l'AFVP dans le cadre de l'assainissement urbain : il s'agit du *sarkin noma*, le chef des agriculteurs, nommé par le *kona*. À Douthi, il est aussi chef du quartier du même nom. Dans les temps anciens, c'était à lui de décréter le début de la période de semis et de récolte. Élu le 15 octobre 1998, par les chefs de famille des différents quartiers, il est également enseignant d'arabe.

### ***Une action de coopération décentralisée***

En 1991 prend forme un projet de coopération entre la ville d'Orsay en France et celle de Dogondoutchi. L'AFVP, forte d'une expérience d'appui similaire dans les villes de Tillabéry et Madaoua, est associée dès 1992 à ce jumelage, en jouant un rôle de « conseiller médiateur ». Dans cette même année, deux missions du comité de jumelage permettent d'établir un premier cadre général d'action, peaufiné en 1993 par une étude-diagnostic réalisée à Dogondoutchi par un étudiant de l'Institut Français d'Urbanisme, stagiaire à l'AFVP (Legros 1993). Ce diagnostic met le doigt sur des carences importantes de la gestion municipale en matière d'assainissement et de voirie : d'une part, la ville est annuellement sujette à des phénomènes d'érosion pluviale, d'inondation de certains quartiers et de stagnation des eaux de pluie ; d'autre part, la gestion des déchets urbains, liquides et solides, est largement déficitaire et pose des problèmes aigus en termes de salubrité et d'hygiène des espaces publics et domestiques. Après une première phase opérationnelle de deux ans, la

mairie d'Orsay a dû interrompre sa coopération avec Dogondoutchi à cause de contraintes budgétaires. L'AFVP a alors pris la relève en 1996, épaulée dans certaines opérations par l'association « Echanges avec Dogondoutchi – Niger », basée à Orsay.

### *Les comités de salubrité*

Le dispositif institutionnel issu de cette coopération se présente de la sorte : la ville est répartie en quatre zones (une cinquième zone, correspondant au quartier de Bagdad, est en cours de formation) chacune étant gérée par un comité. Les comités de zone sont supervisés par un comité central, composé de huit hommes et de deux femmes. Ces structures, appuyées sur le plan technique par deux animateurs locaux (dont un est l'ex-responsable du service assainissement de mairie) et un volontaire de l'AFVP, ont pour rôle de promouvoir des actions de salubrité dans chaque quartier, de sensibiliser la population à l'usage correct des dépotoirs installés par le projet, de recueillir les demandes d'adhésion au crédit latrines et de surveiller le travail des charretiers du projet.

Les membres du comité central, créé en 1999 dans le cadre du transfert de la gestion du crédit latrines et du crédit bovin (voir ci-après) de l'AFVP aux bénéficiaires, ont été choisis parmi les présidents et les trésoriers des comités de zone, à l'issue d'une réunion où chaque comité de zone était représenté par six membres. En principe, les membres du comité central devraient être renouvelés tous les trois ans, mais jusqu'à présent la question n'a pas été abordée. Le comité central disposait en juin 2001 de 1.366.205 FCFA à la mutuelle Saraounia, et ses membres envisageaient d'établir un compte bloqué pour bénéficier d'intérêts bancaires.

Chaque comité (de zone et central) est administré par un bureau, composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un chargé de recouvrement des crédits, d'un chargé du matériel et d'un chargé de l'information. Le comité central a été intégré vers la fin de l'année 2001 par un sous-bureau de femmes, probablement pour introduire la dimension « genre » oubliée durant les premières années du projet. Des observations de réunions du comité et des entretiens ont montré que, pour le moment, le rôle de la composante féminine du bureau demeure flou. Bien que les femmes membres du comité central soient chargées de la communication et de l'information, elles n'ont pas été en mesure de nous expliquer la nature de leurs fonctions. Leur présence se justifie, aux yeux des autres membres du bureau, par l'exigence d'assurer une meilleure sensibilisation à l'assainissement, cette sensibilisation passant surtout par l'animation des femmes. Les réunions avec les autorités sont tenues 4 fois par an. Au cours de chaque réunion, le comité fait le compte rendu des activités réalisées dans le cadre de l'assainissement.

On notera cependant que les instances de direction ont été progressivement contrôlées par les notabilités locales, en particulier les chefs de quartier et quelques personnalités en vue dans les quartiers.

A titre d'exemple, le président et le trésorier du comité central sont respectivement le chef du village de Tanchia et le *sarkin noma*, chef des cultures de Dogondoutchi et chef de quartier ; les présidents des zones III et IV, ainsi que le responsable du matériel de la zone IV, sont aussi en même temps des chefs de quartier ; plusieurs membres des comités appartiennent aux familles du chef de village de Tanchia et du *sarkin noma* (ce dernier jouant le rôle de véritable interlocuteur de plusieurs acteurs, les charretiers en premier).

Cette configuration a été possible par la mise à l'écart progressive de certains membres des bureaux, dépossédés de facto de toute prérogative en matière de gestion : secrétaires qui ne sont plus appelés à tenir les cahiers de comptabilité, trésoriers court-circuités dans la gestion de la caisse, etc. Les membres éloignés de la gestion ont choisi de se

retirer en silence, sans en faire état aux responsables de l'AFVP, qui se sont aperçus tardivement des changements intervenus dans la composition des bureaux, si on s'en tient aux listes disponibles au siège du projet, loin d'être à jour.

L'impression générale qui se dégage est celle de comités où la vie associative est peu riche, gérés par des individualités qui sont indiscutablement efficaces, mais sans qu'ils aient réussi, pour le moment, à entretenir un dialogue soutenu avec la population. Ces comités n'ont par ailleurs pas de liens avec les autres structures associatives de la ville.

Ces leaders sont-ils représentatifs de la population ? Si les membres du comité central sont relativement bien connus et estimés en tant qu'individualités, les membres des bureaux des comités de zones ont en principe été désignés par la population de chaque quartier. Selon un des responsables locaux de l'action de l'AFVP, le projet a choisi de ne pas s'immiscer dans les processus décisionnels concernant la formation des bureaux, et n'a remis en cause ni les vœux de l'assemblée concernant la désignation du comité central, ni le choix des habitants des quartiers, qui ont élu leurs chefs coutumiers, malgré son avis contraire. En fin de compte, l'enjeu était d'avoir des interlocuteurs fiables, indépendamment du fait qu'ils étaient ou non des ressortissants des chefferies locales.

La monopolisation des comités par certains a entraîné des dérapages évidents face aux règles de gestion édictées initialement : contrairement à celles-ci, les crédits bovins pour les charrettes de ramassage des ordures sont souvent accordés à des parents (fils, petit-fils, neveux) des responsables des comités, facteur engendrant des difficultés dans le recouvrement des crédits bovins ; la somme de 110.000 FCFA allouée est parfois utilisée pour acheter de jeunes bœufs peu aptes à tirer des charrettes et valant moins cher (par exemple 85.000 FCFA) afin d'empocher la différence ; l'argent de la caisse est emprunté par les membres du comité central (par exemple pour le commerce de céréales) ... Cela pose la question des limites de l'approche communautaire s'appuyant sur le bénévolat ...

En 2002, à l'incitation de l'AFVP, le comité central a entamé une démarche administrative visant sa reconnaissance en tant qu'association. De cette manière, la nouvelle association pourra devenir un interlocuteur crédible à l'égard des interventions extérieures intéressées à appuyer des initiatives locales en matière de salubrité, en vue du désengagement de l'AFVP de la ville de Dogondoutchi. Le comité central sera probablement logé dans les locaux de la mairie. Si cette nouvelle installation devrait permettre, selon les membres du comité, de faciliter les contacts avec les instances municipales, on pourrait aussi craindre qu'elle ne contribue à identifier, aux yeux de la population, le comité central avec la collectivité locale. Sachant que cette dernière ne bénéficie pas d'une réputation sans faille, le discrédit pourrait vite retomber sur la structure issue de l'opération AFVP.

Il faut toutefois signaler une exception au bilan qui vient d'être dressé. Elle est constituée par le tout dernier comité de salubrité de Bagdad, le seul issu d'une véritable dynamique associative locale. Ce comité s'est structuré autour d'une association féminine composée de 53 membres, dont 33 dédiés au maraîchage. Cette association avait reçu une aide d'une ONG pour le fonçage d'un puits et la construction d'une clôture dans une parcelle attribuée par le maire Kaka Namewa en 1998. Chaque membre verse une cotisation annuelle de 4.000 FCFA, étalée en quatre mensualités correspondant aux mois d'exploitation du jardin maraîcher. Leur groupe a obtenu des distinctions dans des activités spontanées de balayage collectif et a gagné une coupe dans les compétitions organisées par la ville (ce prix, équivalant à 16 sacs de mil et 50.000 FCFA, leur a permis d'acheter du matériel de jardinage) : aussi le projet s'est-il intéressé à cette organisation de quartier. Par son intermédiaire, Bagdad a obtenu la construction de six dépotoirs, vidés par trois charretiers. Les femmes de l'association ont également fait preuve d'initiative grâce à un système de contrôle périodique,

effectué dans chaque maison du quartier, visant à sensibiliser les femmes sur l'importance de la propreté domestique. Dès qu'elles trouvent une maison mal entretenue, elles la balayent pour « engendrer la honte de ses propriétaires ». Lorsqu'elles reviennent pour contrôler si leurs consignes ont été respectées, elles appliquent des amendes si la maison n'a pas été nettoyée.



## **Salubrité et assainissement des lieux publics**

### ***La gestion actuelle des ordures ménagères***

#### *Le ramassage des ordures dans le centre-ville de Dogondoutchi*

Au début de l'implantation de l'AFVP dans la ville de Dogondoutchi, des pourparlers avec un ex-fonctionnaire (censeur du lycée technique national de Maradi retourné à Dogondoutchi en 1988) avaient convaincu les responsables du projet de l'opportunité de réaliser des dépotoirs mobiles, au vu de l'échec de l'expérience des dépotoirs fixes à Maradi. Un système mobile aurait permis de changer aisément l'emplacement si celui-ci s'avérait erroné à l'usage. Mais cette idée ne fut pas retenue dans le projet final.

Les premières expériences de la nouvelle gestion du ramassage des ordures, après que le système mis en place par la mairie ait périclité, datent de 1997, avec la délégation du ramassage à des charretiers privés dans le quartier de Tasha et la construction de quelques dépotoirs dans les quartiers de Konawa et de Guijia (Association « Echange avec Dogondoutchi-Niger » 1998 : 6).

A l'heure actuelle, le système se présente de la sorte : il ne concerne que les quartiers centraux de la ville, à partir du noyau central jusqu'aux quartiers bâtis vers 1977. Les nouveaux quartiers ne sont pas encore concernés, sauf celui de Bagdad, qui a reçu en 2002 six dépotoirs. Quatre zones de collecte ont été identifiées, correspondant à plusieurs quartiers regroupés : zone I (quartiers Sarkin Noma et Damago), zone II (quartiers Guijia Allage et Mayaki), zone III (quartier de Konawa) et zone IV (quartiers Danny et Oubandawaki). Chaque zone dispose de six dépotoirs, qui doivent être vidés par trois charretiers, disposant chacun d'une charrette – benne à traction bovine.

#### La logique d'emplacement des dépotoirs

Les dépotoirs ont été construits sur financement du projet, l'argent étant géré par le comité central. Les comités de zone ont fourni la main d'œuvre pour le transport des matériaux et la construction. Bien que l'installation des dépotoirs ait été décidée par l'opération en concertation avec les chefs de quartier, la plupart des habitants interviewés ont déclaré ne pas avoir été consultés. Les rares qui étaient informés disent avoir donné leur accord

« Parce qu'on a peur de l'administration. C'est une blanche et l'agent d'hygiène et assainissement qui étaient venus pour dire qu'on fasse, et moi j'ai dit qu'on le fasse. Oui, derrière notre maison.

Q. : Ça ne vous nuit pas ?

R. : Qu'est-ce que j'en sais ? Nous, on est dans l'obscurité. Dans toute la ville, il y en a. N'importe où qu'ils voient qu'ils doivent le faire, ils le font. Donc, que pouvons-nous dire ? Si ça nuit ou si ça ne nuit pas, dans tous les cas, on l'a fait ».

Des entretiens conduits auprès de riverains des dépotoirs (artisans, petits commerçants, propriétaires de concessions) ont en fait révélé que leur emplacement est loin de faire l'unanimité.

C'est le cas de ce commerçant, O. J., dans le quartier Oubandawaki, qui s'est opposé sans succès à la décision prise par le chef de son quartier de construire un dépotoir, l'estimant trop proche de sa maison.

Si personne ne nie leur utilité, les dépotoirs sont souvent réputés trop proches des lieux d'habitation ou de travail : une femme, dont la maison est située à quelques mètres du dépotoir 2 de la zone III, affirme que ce dernier obstrue le passage à tel point qu'une benne, en essayant de se frayer un chemin, a endommagé le mur de sa maison. On peut faire le même constat pour un dépotoir situé dans une place publique de la zone I, construit dans un endroit où l'eau stagne pendant la saison des pluies, et ce malgré les avertissements des riverains qui connaissaient le problème. Pendant les pluies, le dépotoir est inaccessible et lorsque les eaux se retirent, la charrette ne peut pas s'y rapprocher car sa devanture est boueuse.

Les dépotoirs sont souvent à côté de lieux où l'on transforme ou l'on vend des produits alimentaires : moulins à mil (dépotoir dans zone 1), vendeuses de beignets, presse à huile d'arachide, etc. Dans la zone I, on peut même remarquer un dépotoir situé à proximité d'une borne-fontaine. Si, dans certains cas, ce sont les riverains qui se sont installés près du dépotoir après sa réalisation (probablement pour évacuer plus facilement les ordures qu'ils produisent par leur activité), souvent la décision qui a été prise par le chef de quartier et le responsable de l'AFVP n'a apparemment pas tenu compte de facteurs comme l'invasion des eaux pendant la saison des pluies ou la préexistence d'activités commerciales.

L'emplacement joue un rôle crucial : les dépotoirs les plus utilisés par la population se trouvent dans les quartiers centraux, éloignés des champs :

“ Tu vois, par exemple ici, c'est un vieux quartier (quartier Danni), et je te jure qu'il a beaucoup plus d'ordures. Cela s'explique par le fait que les champs des gens du quartier sont loin, ils n'ont que les dépotoirs pour déverser les déchets ”.

Mais en même temps, ces dépotoirs sont ceux qui sont le moins régulièrement vidés, justement à cause de l'éloignement par rapport à l'espace cultivé.

Il suffit qu'ils soient un peu délaissés, pour que les normes sociales de propreté se relâchent et l'on commence à y déverser des excréments humains, des cadavres d'animaux, ou que l'on urine sur ses murs. Pour faire face à ces problèmes, les comités de zone ont désigné des personnes habitant près des dépotoirs, chargées de repérer et réprimander ceux qui contreviennent aux règles d'usage du dépotoir public. Ainsi, ce dernier devient une source de nuisance : dès que le vent se lève, les odeurs dérangent ceux qui se trouvent à proximité.

### Des variations saisonnières dans le ramassage des ordures

Pendant la saison sèche (c'est aussi le moment où les dépotoirs sont les plus utilisés, car on balaye régulièrement la maison), et particulièrement à l'approche des opérations de préparation des champs, le ramassage est régulier et il se crée même une situation de concurrence aiguë entre les riverains des différents dépotoirs, et les charretiers (privés et AFVP) autour de l'évacuation des ordures. En effet, de nombreuses familles ne déversent que rarement leurs déchets domestiques dans les dépotoirs, même si ces derniers se trouvent à proximité de la concession. Les déchets sont généralement acheminés dans les champs, après avoir été entassés dans la concession ou devant cette dernière (mais jamais trop longtemps, car ils risquent d'être subtilisés). Dans certains quartiers de Dogondoutchi, sujets à des inondations pendant la saison des pluies, comme celui d'Oubandawaki, les déchets sont tassés devant les entrées des concessions pour empêcher que les eaux pénètrent à l'intérieur. Les déchets peuvent aussi servir à remblayer les dénivellements à l'intérieur et à la devanture des maisons, ou pour renforcer les clôtures en secco<sup>6</sup>. Certains en arrivent même à refuser

---

<sup>6</sup> Clôtures réalisées avec des tiges de mil.

l'enlèvement des ordures devant leur maison, à l'occasion des journées de salubrité, ou lors du passage des charretiers (B. M., ménagère, 6/7/01).

Lorsque les ordures privées ne suffisent pas à fumer les champs familiaux, certains riverains s'approvisionnent alors directement dans le dépotoir. Malgré le fait que la fumure animale soit considérée comme le meilleur fertilisant, plusieurs agriculteurs ont en effet constaté une hausse substantielle du rendement de leurs champs (parfois augmenté de 50%) après l'apport des déchets domestiques. Mais ce n'est qu'un dernier recours : nos observations montrent que dans les dépotoirs ne sont déversées que les ordures impropres à l'épandage dans les champs.

Cette relation forte entre l'évacuation des déchets et leur utilité comme fertilisants explique d'ailleurs le phénomène inverse en saison des pluies, quand les dépotoirs regorgent d'ordures et sont presque laissés à l'abandon. En effet, une fois que les céréales commencent à pousser, l'épandage de la fumure organique devient difficile, et nocif au développement de la plante. Du reste, la plupart des charretiers se consacrent aux travaux champêtres et ne font plus le ramassage régulier des ordures dans les dépotoirs. C'est pour cette raison que les comités ont décidé de réduire la périodicité du ramassage en période de culture (de trois fois par semaine à une seule fois, le vendredi).

Des observations effectuées en juillet 2001, en début d'hivernage, montrent en effet que, sur les 28 dépotoirs des quatre zones et de l'aire économique Barrière, 10 étaient régulièrement vidés et bien entretenus, 10 étaient demi-pleins et souvent étaient partiellement vidés par des particuliers à la recherche d'ordures pour fertiliser les champs, et 8 semblaient avoir été abandonnés, débordant d'ordures, avec leurs environs sales, disséminés d'étrons et sentant l'urine et les charognes. Sept dépotoirs présentaient également un accès difficile, dû à l'ensablement partiel de l'entrée ou au fait que les déchets étaient jetés à sa devanture. En effet, les enfants, à qui incombe la tâche d'évacuer les ordures, n'ont pas la force nécessaire pour les jeter dans le dépotoir, lorsqu'il est plein. On a aussi remarqué que les enfants jouent dans les dépotoirs lorsqu'ils sont vides.

Selon plusieurs charretiers, la pratique d'utiliser les déchets comme fumure s'est généralisée à la suite du projet. Avant, on épandait essentiellement du fumier animal, qui était emmené dans les champs soit dans une charrette, pour les plus fortunés, soit dans un sac sur la tête. Désormais, tout le monde transporte du fumier dans son champ :

« Maintenant, si tu vois qu'une personne ne l'utilise pas, c'est qu'elle n'a pas une bête de somme ou bien qu'elle en a une, mais qu'elle ne possède pas de charrette pour le transport du fumier » (O. G., 20/2/02).

### *Les charretiers des comités de zone*

C'est souvent par des liens de parenté qu'ils sont recrutés au niveau des différents comités de zone. Divers exemples ont été recueillis : O. M., dont le chef de quartier est l'oncle maternel ; S. C., petit frère du président du comité de zone II ; M. S., charretier de la zone I, parent du *sarkin noma* ; S. I., qui travaille avec la charrette attribuée à son père, un commerçant fils du *sarkin noma*.

Les charretiers reçoivent un prêt de 110.000 FCFA (porté à 120.000 FCFA en 2002) pour l'achat d'un bovin, à rembourser en 18 mensualités (avec un intérêt de 10%) après avoir versé une garantie de 15.000 FCFA. Ils sont dotés d'une charrette-benne, dont l'entretien et les réparations sont pris en charge par le comité central. La réparation des crevaisons est en revanche assurée par les charretiers. Ils sont censés travailler trois jours par semaine à la vidange des dépotoirs ; pendant les autres jours, ils peuvent utiliser la charrette pour des activités privées.

Ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail : bien que dans un premier temps le projet eût envisagé une prise en charge de leur rétribution par les différents quartiers, les habitants refusèrent, avançant comme argument qu'ils payaient déjà la taxe de voirie et qu'il revenait à la mairie de rétribuer les charretiers. L'intérêt pour ces derniers réside donc dans le fait d'acquérir un bœuf à crédit, qui sera revendu parfois au double de son achat, et de pouvoir travailler avec la charrette durant les quatre jours libres.

Il faut remarquer que la première équipe de charretiers a été presque entièrement remplacée, pour des raisons liées soit au non-remboursement des crédits, soit à l'irrégularité de la vidange des dépotoirs. Les premiers bénéficiaires du crédit bovin ont été en quelque sorte les cobayes d'un système qui se mettait progressivement en place. Par ailleurs, c'est grâce à leurs doléances que plusieurs ajustements ont vu le jour : la possibilité de vendre les ordures ramassées, la réduction des jours de travail pendant l'hivernage, la possibilité d'acheter un bœuf moins cher et de garder le reliquat pour financer l'achat du fourrage<sup>7</sup>, etc. La plupart des ex-charretiers sont amers, car ils notent que ces améliorations ne les ont pas concernés et que le travail, d'après eux, ne s'est pas amélioré avec leurs remplaçants.

Les problèmes que les charretiers des comités rencontrent demeurent en effet nombreux.

En premier lieu, ils considèrent l'activité comme peu rentable. Au début, les charretiers étaient obligés de verser les ordures dans les champs de quelques notables locaux (le chargé du matériel du comité de la zone IV, en même temps président du comité de l'échange Orsay-Doutchi, et l'actuel chef de village), champs qui étaient proches de la ville et sur lesquels il était, semble-t-il, plus facile d'évaluer le travail réalisé par les charretiers. En échange de ce service, le propriétaire du champ acceptait de faire le tri des ordures provenant des dépotoirs. Le champ était divisé en deux ou trois parties : une parcelle avec les ordures provenant de la collecte des charretiers, une parcelle avec d'autres méthodes de fertilisation, et une parcelle sans épandage. Cela aurait permis, selon les responsables de l'opération, de comparer les rendements. Mais, selon un responsable du recouvrement des crédits des charretiers, on a choisi des champs précis « pour que quand les étrangers viennent, ils voient que c'est là qu'on déverse les ordures ».

Maintenant, les charretiers ont obtenu l'autorisation de vendre les ordures.

« Au tout début, on déposait ça dans le champ de Bello à côté de la barrière. Cette année, nous avons dit que si c'est comme ça, nous on va arrêter le travail. On leur a proposé de vendre notre déchet à qui l'on veut, comme ça on aura au moins de quoi nourrir nos animaux, et c'est comme ça qu'on a arrêté de verser dans le champ de Bello » (S. B., 22/7/01).

Mais leurs cargaisons sont peu recherchées à cause du sable et des plastiques qu'elles contiennent :

“ Ces ordures-là ne sont pas rentables, on ne gagne rien dedans. (...) On n'a pas de clientèle fixe parce que les propriétaires de champs ne sont pas capables d'acheter plusieurs voyages, donc il nous arrive de nous balader avec notre chargement à la recherche de clients, sinon nous le déversons dans la brousse ”.

Du reste, selon un usager,

“ Le déchet des charretiers privés est meilleur que celui des charretiers de l'AFVP, parce que c'est du fumier alors celui de l'AFVP est plein de plastiques ; même si tu l'emmènes dans les champs, il faut enlever les plastiques et la ferraille, et, d'ailleurs, il faut qu'on prenne des enfants

---

<sup>7</sup> Cette innovation a toutefois été suspendue, car les bovins achetés étaient trop petits et il fallait trop de temps pour les dresser, ce qui entravait la bonne marche de la collecte des ordures. A l'heure actuelle, l'achat des bovins se fait en présence du responsable chargé du matériel pour le comité central, pour des bovins dont le prix avoisine les 120.000 FCFA.

pour le tri, on paye jusqu'à 250 FCFA par personne (...) Le plastique réchauffe les champs, il empêche l'infiltration de l'eau, donc il ne favorise pas le développement du mil, d'ailleurs, des fois, si un plastique bloque le poquet, il ne peut pas y avoir germination. ”

Nous avons ainsi recensé seulement 13 chefs de famille ayant établi avec les charretiers des comités un contrat d'achat de leurs ordures pour épandage dans les champs. Mais deux se sont révélés être des charretiers du projet, les autres étant deux commerçants, un tailleur, un infirmier retraité, un chauffeur, un gendarme retraité, un forgeron, un boucher, un enseignant, et seulement deux agriculteurs.

De toute manière, on satisfait la demande des paysans dont les champs sont proches de la ville, pour ne pas fatiguer les bêtes et pour rentabiliser les déplacements. Le prix de chaque cargaison varie entre 300 FCFA, si le champ est proche, et 600 voire 750 FCFA, s'il est éloigné des points de collecte. Un des clients a établi un accord avec son charretier stipulant que le remboursement des échéances du crédit bovin était assuré par le client. Outre les champs proches de la ville, on fait du remblayage avec les ordures, mais pas pendant la saison des pluies, car cela aggrave la saleté de la ville. Le projet est opposé à cette pratique, soutenant qu'elle relève des compétences de la mairie. Il ferme les yeux en revanche sur la pratique de jeter les ordures invendues dans les anciennes carrières de banco.

En deuxième lieu, les charretiers des comités rencontrent des difficultés dans le remboursement régulier des échéances du crédit bovin, et sont parfois obligés de vendre une partie de leur récolte pour y faire face.

« Je leur devais 5 mois d'arriérés et je suis rentré avec 1 sac de haricot, je l'ai vendu à 15.000 FCFA, je leur ai amené 14.000 FCFA, tu vois, on est obligé de le faire, mais je n'ai pas plus de 50 fagots de mil et je ne peux pas le vendre pour leur donner de l'argent, mais qu'est ce que nous allons manger à la maison ? » (I. D., 14/2/02).

Méfiant envers les intermédiaires des comités de zone qui s'occupent de la collecte des remboursements (certains délivraient des reçus tardivement ou gardaient longtemps l'argent avant de le verser au comité central), ils ont choisi de verser l'argent directement au trésorier du comité central, le *sarkin noma*, en court-circuitant le chargé de recouvrement du comité central.

En troisième lieu, certains bœufs sont trop petits, et n'ont pas la force nécessaire pour transporter des cargaisons importantes.

Ce problème est en partie dû au fait que certains charretiers n'utilisent pas entièrement la somme empruntée pour l'achat de la bête, mais dépensent 95.000 ou 100.000 FCFA et gardent le reste pour l'achat de la nourriture. On n'arrive pas à vider les deux dépotoirs d'une zone en une journée, il faut parfois sept voyages par dépotoir, voire plus. Si on a un champ éloigné de la ville, les difficultés s'amplifient. Deux charretiers en étaient à leur troisième bœuf, car les premiers étaient morts, tombés malades ou s'étaient blessés. Parfois, la vente de la carcasse ou du bœuf malade n'a pas permis de disposer d'une somme suffisante pour l'achat d'un deuxième bovin, et c'est dans leurs fonds personnels que les charretiers ont puisé pour renouveler l'achat.

Une autre difficulté réside dans le fait qu'ils n'arrivent pas à faire respecter les consignes relatives au bon usage des dépotoirs. Les gens jettent n'importe quoi, par exemple des charognes. En cas d'observations ou de réprimandes, “ les gens nous insultent ”.

« On nous a dit d'amender à 1.000 FCFA tout celui qu'on voit jeter une charogne dans les dépotoirs, mais le social nous empêche d'appliquer ses sanctions » (S. B., 22/7/01).

La raison souvent évoquée est que la population considère les charretiers comme des salariés du projet ; pour cette raison, ils sont tenus de ramasser toutes sortes d'ordures, y

compris les charognes et les déchets humains. Les entretiens auprès des riverains des dépotoirs nous ont confirmé qu'ils estiment normal d'y jeter des cadavres d'animaux. Il est à noter aussi que l'absence de tamisage des déchets ménagers provoque l'ensablement rapide des dépotoirs, à tel point que certains contiennent jusqu'à 60% de sable.

Enfin, l'activité de ramassage entraîne, d'après les témoignages de plusieurs d'entre eux, des problèmes de santé :

« La saleté là nous nuit, surtout en cette période (l'hivernage). Maintenant, quand tu vas le vider, tu sens une chaleur qui se dégage et t'enveloppe, une chaleur qui vient des ordures (...) La chaleur qui se dégage ça rend malade » (M. S., 21/7/01).

Ils consomment du lait pour cette raison (à titre préventif), mais se plaignent de devoir l'acheter eux-mêmes, et voudraient qu'il soit fourni par le projet. Ils ont demandé des visites médicales périodiques, sans réponse.

Il semble que sur un point les comités fonctionnent, c'est-à-dire le contrôle et les sanctions à l'égard des charretiers absentéistes. Plusieurs d'entre eux se sont vus retirer leur charrette et ont été remplacés. Pour la plupart, les charretiers renvoyés ont accepté la décision du comité sans récriminer. D'aucuns nous ont confié pendant les entretiens qu'ils ne comprenaient pas les raisons de leur remerciement. En particulier, ils contestent que la procédure réglementaire leur ait été appliquée : en premier lieu, le charretier fautif et qui n'a pas su fournir une raison valable de la non-vidange des dépotoirs (les seules justifications admises concernent la maladie de l'homme ou de l'animal, ou une panne de la charrette) doit verser une amende de 1.000 FCFA ; s'il récidive, on lui retire la charrette, et, pendant trois semaines, il devra passer les jours de travail la récupérer auprès du comité central (donc il ne pourra pas l'utiliser personnellement pendant le reste de la semaine) ; c'est seulement après ces deux avertissements qu'on lui retirera définitivement la charrette. Or, au moins trois charretiers nous ont dit avoir été dépossédés de leur charrette sans les avertissements préliminaires d'usage. Selon le responsable de l'équipe locale du projet, les renvois des charretiers sont dus à leur refus de s'acquitter des amendes prévues en cas de négligence.

Le remplacement se fait toutefois en poursuivant la même logique de désignation appliquée à leurs prédécesseurs : le cercle parental. C'est le cas de S. C., petit frère du président du comité de zone II, qui n'avait pas encore commencé réellement son travail un mois après avoir reçu le prêt et avoir acheté le bovin, apparemment malade. Il n'avait pas encore versé la première échéance, sans que personne ne lui en fasse injonction...

### *Les charretiers privés*

Ils ont constitué une association estimée à 500 membres, dont le but était de constituer un organisme de défense des charretiers contre les exactions des agents des Eaux et Forêts ; en particulier, il s'agissait d'empêcher la saisie constante des charrettes lorsqu'elles sont prises en défaut de paiement de la taxe sur le transport du bois. Tout membre paie une cotisation de 100 FCFA.

Les charretiers privés conjuguent leurs activités agricoles avec des services de transport variés : bois, fourrage, évacuation des ordures, eau, effets et matériels nécessaires pour les campements d'hivernage (pendant la saison des pluies, beaucoup d'habitants de la ville vont s'installer à demeure sur les champs, à plusieurs kilomètres ou même dizaines de kilomètres de Dogondoutchi). Ils assurent l'épandage sur les champs des déchets ménagers, les leurs et ceux de leurs clients, pratique qui connaît un grand succès. Les ordures sont versées par les charretiers sur leur propre champ, et aussi sur les champs d'agriculteurs qui en font la demande. Les charretiers privés ramassent aussi les déchets que les femmes laissent à

la devanture de leur porte ; en revanche, ils n'ont généralement pas le droit de vider les dépotoirs publics, réservés en principe aux charretiers des comités de zone.

D'après les usagers, la fumure proposée par les charretiers privés est de meilleure qualité que celle apportée par les charretiers des comités de zone. En effet, les privés vendent souvent du fumier provenant de leur propre bétail, mêlé aux ordures ménagères. En revanche, les cargaisons venant des charretiers des comités de zone sont pleines de sachets en plastique et de sable, car il n'y a manifestement pas de tri préalable des ordures (le tamisage préconisé par le projet avant évacuation vers le dépotoir n'est pas respecté) ; en outre, et surtout, les déchets déposés dans les dépotoirs ne contiennent jamais de fumier, gardé précieusement par chaque concession.

Pourtant, les charretiers AFVP sont moins chers (300 FCFA la cargaison) que les charretiers privés (500 FCFA). Mais les dépenses occasionnées par le tri sur place des déchets provenant des dépotoirs (il faut aussi s'en débarrasser en les brûlant), et la présence de fumier animal chez les privés, fait pencher la balance du côté du service assuré par les privés, qui sont sans conteste les plus sollicités. Un client nous a dit avoir commandé jusqu'à 20 cargaisons de déchets par jours à deux charretiers, un ex de l'AFVP et un autre encore en service, pour une dépense journalière de 3.500 – 4.000 FCFA. Un autre paysan a investi 80.000 FCFA dans les ordures ménagères, en payant un charretier privé à raison de 20 chargements par mois, payés chacun 300 FCFA.

### *Les balayages collectifs*

Dans la localité de Dogondoutchi, la tradition des travaux collectifs champêtres (*gaya*) a été depuis longtemps récupérée par les pouvoirs en place pour promouvoir des séances de balayage collectif, qui mobilisent périodiquement la population des quartiers à l'occasion d'évènements particuliers, comme la visite d'autorités politiques.

La période du régime d'exception, avec l'encadrement dans le cadre des *samariya*<sup>8</sup>, est souvent évoquée à ce sujet. Tout en reconnaissant que la mobilisation populaire était importante et permettait de balayer efficacement la ville, l'on estime que cette mobilisation relevait plus d'un régime militaire qui faisait peur et « embêtait les gens », que d'une préoccupation réelle de la part de la population :

« Q : Si nous considérons les différents régimes qui se sont succédés, le régime de Diori, celui de Kountché et actuellement la démocratie, à quelle époque s'est-on le plus préoccupé de la *sabta* ici dans la ville de Dogondoutchi ?

R : Ecoute, je vais te dire, le fait de parler de la *sabta*, c'est maintenant que ça a apparue, qu'on l'a connue. Précédemment, certes on faisait des *share- share* et autres parce qu'il y avait des agents de santé qui effectuaient des contrôles. Ce sont des trucs de colons, c'est différent de ceux de maintenant. Parce que maintenant, c'est une question d'assainir sa ville, d'assainir sa maison, on cherche une renommée, si quelqu'un vient d'ailleurs, qu'il voit comment la ville est. Alors qu'avant à l'époque des Blancs, ce n'était pas pareil. Tout ce qu'il y avait, c'était un contrôleur, s'il trouvait que c'était sale, il cassait à la femme son canari ou bien il faisait autre chose. Mais

---

<sup>8</sup> Les *samariya* étaient des organes de mobilisation des populations, agissant aux niveaux des quartiers, villages et tribus notamment, de la « Société de Développement » mise en place par le régime militaire de Seyni Kountché après le coup d'Etat du 15 avril 1974. Le terme *samariya* reprend le nom traditionnel donné aux organisations de jeunesse en langue hausa. Les *samariya* ont remplacé les organisations de masse du régime Diori (jeunesse RDA et association des femmes RDA), elles s'inscrivaient dans tous les domaines de la vie communautaire. C'est à la même époque que naquit l'association des femmes du Niger (AFN). Les *samariya* furent, dans un premier temps, le « fer de lance » de la Société de Développement. Toute une architecture institutionnelle fut ensuite bâtie, mettant en place des conseils villageois de développement (CVD), des conseils locaux de développement (CLD), des conseils sous-régionaux (CSR), et un conseil national de développement (CND).

maintenant tu sais que ces choses-là sont révolues. Maintenant on explique aux gens, on les sensibilise, c'est de toi-même que tu vas faire la chose pour te sentir fier. Ce que tu fais de toi-même et ce que tu fais sous la contrainte ce n'est pas pareil. » (M. H., habitant du quartier Sarkin Noma, 19/2/02).

L'avènement de la commune urbaine a permis de perpétuer cette tradition : le premier maire de la ville, Riba Dan Madam, est souvent évoqué pour avoir promu, pendant son mandat de trois ans, des actions de salubrité, liées à une compétition entre quartiers. On fournissait le matériel de balayage aux habitants et des cadeaux étaient distribués : un sabre, 100.000 FCFA et un boubou au chef du quartier gagnant. L'argent était généralement redistribué entre les participants à l'opération.

La remise des prix est une occasion pour les pouvoirs locaux de rencontrer les administrés, qui apprécient que le maire se déplace et participe aux manifestations. Il faut reconnaître que la participation financière de la mairie est modeste : pas plus de 5.000 FCFA par manifestation. De plus, les responsables municipaux actuels semblent manquer de la légitimité nécessaire pour continuer à rassembler la population. De l'avis d'un chef de quartier,

« De la part de la mairie, il n'y a pas eu beaucoup d'appels au balayage, et même si la mairie fait appel aux crieurs publics, les gens refusent de sortir. Aux réunions, certains chefs de quartiers disent au maire que lui-même n'a pas arrangé son quartier administratif, donc eux ils refusent d'aller dire aux gens de leurs quartiers de balayer aussi. Le maire n'a qu'à commencer par son quartier ! ».

L'organisation des comités de salubrité a repris ce genre d'initiative. Un concours de salubrité a été sanctionné par des prix en 2001 ; le premier prix est revenu au comité de zone Konawa, qui a reçu 25 sacs de mil, le deuxième au quartier Jijiya Allagi, qui a obtenu 15 sacs de mil. Le troisième prix a été attribué au quartier de Dani Oubandawaki (25.000 FCFA), et le quatrième comité gagnant a été Sarkin Noma (25.000 FCFA).

Presque chaque quartier dispose d'un groupement de femmes qui participe aux compétitions. Un crieur public informe les gens qu'une séance publique de balayage aura lieu dans le quartier et donne des informations sur les rues qui devront être balayées et sur le lieu de rendez-vous, généralement la maison du chef de quartier. Chacun amène pelles, rateaux, brouettes et balais. Les charretiers des comités sont mis à contribution pour ramasser les ordures. Les femmes qui ne participent pas à la compétition donnent aux gens des petits pourboires.

L'engouement n'est pas le même partout. D'après une ménagère du quartier Sarkin Noma, « les gens d'ici ne sortent pas beaucoup pour le balayage. Chacun se contente de balayer devant sa maison. Mais les gens de Bagdad, eux, balayent même les espaces publics. »

Il faut aussi remarquer que plusieurs femmes, interviewées au sujet des journées de salubrité, se sont plaintes de ne pas avoir reçu les cadeaux et les aides alimentaires annoncées, ce qui en a découragé plus d'une. C'est le cas de R. H., habitante du quartier Shama :

« Nous, les femmes, nous étions organisées pour balayer le quartier et venir remplir le dépotoir et quand on le vide, on en met encore. Mais maintenant, comme il y a trop d'ordures et que les femmes ne sont pas motivées, on a laissé tomber. Avant, on balayait le quartier chaque samedi.

Q : Pourquoi ne balaie-t-on plus maintenant ?

R : Parce que avant, on faisait une chose qui est le fait de balayer chaque semaine et de verser une cotisation de 100 FCFA par semaine, car c'est mieux que rien. Le maire venait chaque fois voir notre travail et l'a apprécié. Après, on nous a dit qu'il y a des gens qui sont venus pour voir quel quartier est le plus propre. Nous, on a foncé dans le travail et on a gagné 50.000 FCFA et



20 sacs. On a un groupement et les 20 sacs le chef de quartier a dit qu'il ne va pas nous les donner car il ne reconnaît pas notre groupement et nous on est découragé et on a refusé de balayer. Il ne nous a donné que les 50.000 FCFA ».

### ***La gestion des aires économiques (Barrière et Tasha)***

En 1996, le projet de coopération de l'AFVP favorise la création d'un comité dans l'autogare et le marché Barrière, pour la collecte des ordures, en collaboration avec la municipalité. Selon le contrat de délégation signé par les partenaires, la mairie était censée fournir au comité deux charrettes et deux ânes et assurer le versement d'une contribution au comité de salubrité pour la rémunération des charretiers, établie à 78.000 FCFA par trimestre. Elle assurait ainsi 90% du salaire des charretiers, le 10% restant à la charge de la population. Le même système fut instauré à Tasha, l'autre autogare. Les charrettes asines étaient censées ramasser les ordures trois fois par semaine, mais le système ne fonctionna régulièrement qu'à Tasha, alors qu'il fut presque abandonné au niveau de la Barrière. La mairie en outre, nous l'avons souligné plus haut, devait des mois d'arriérés aux comités des deux aires économiques.

Dans un premier temps, on installa des paniers de collecte d'ordures, qui s'abîmèrent rapidement et ne furent pas remplacés. Suite à ce constat, un dépotoir fut construit dans chaque aire économique. À Barrière, un deuxième dépotoir vit le jour en décembre 2000. Le comité de Tasha, sceptique au début, décida finalement de construire un dépotoir et de réaliser une douche publique.

En 2001, le comité de salubrité de Barrière a équipé l'autogare d'un nouveau complexe sanitaire de six latrines et six douches, pour un crédit de 4 millions de FCFA établi auprès de la Mutuelle et impliquant un remboursement mensuel de 150.000 FCFA pendant quatre ans.

Après avoir envisagé les opérations de vidange en recourant à une citerne de Dosso, cette idée a été abandonnée au vu des coûts importants (5.000 FCFA par voyage) et de délais d'attente excessifs. On a donc décidé de réaliser un système d'évacuation direct, concernant à la fois les anciennes et les nouvelles installations sanitaires. Un tuyau en PVC enterré mène les eaux usées dans le bas-fond contigu à l'autogare. Les frais pour la réalisation de ce dispositif s'élèvent à environ 500.000 FCFA, et, bien que devant être pris en charge par la mairie, ils ont été préfinancés par le comité et ont été remboursés en plusieurs tranches au cours de l'année 2001 par la mairie, à hauteur de 311.000 FCFA. Le comité a dû également préfinancer à la place de la mairie les frais des nouveaux raccordements en eau et en électricité (400.000 FCFA pour le raccordement au réseau hydraulique et 500.000 FCFA pour l'électrification, dont 200.000 versés par la mairie).

Chaque mois, le comité verse 30.000 FCFA à la municipalité pour frais de gestion, mais ses membres ont l'intention, face aux défaillances récurrentes de cette dernière, de ne plus verser ce dû, qui sera déduit de la dette contractée par la mairie à l'égard du comité. Le bénéfice mensuel tiré de l'utilisation des douches et des latrines tourne autour de 80.000-100.000 FCFA. Chaque usager paye 50 FCFA pour l'utilisation de la douche et 25 FCFA pour celle de la latrine. L'équipement sanitaire public est géré par un membre du comité qui cède sa place selon une rotation semestrielle.

Le nettoyage de l'autogare est fait à l'occasion de séances de balayage collectif, organisées par le comité de salubrité (sauf pendant la saison des pluies, où ces activités sont suspendues), en plus du balayage quotidien effectué par les commerçants de la place, qui dédommagent les balayeurs. Les ordures sont jetées ensuite dans les dépotoirs dont l'autogare est équipée et sont évacuées par deux charretiers dotés de charrettes asines. La proximité du

marché et le flux important de voyageurs empêche toutefois l'efficacité de l'organisation. Le comité envisage la mise en place d'un système d'amendes pour sanctionner ceux qui déversent de l'eau dans la gare ou y jettent des saletés, mais pour le moment aucune décision n'a été prise, en raison d'un désaccord sur les montants de l'amende.

L'organisation du nettoyage du marché hebdomadaire (tous les vendredis) situé à proximité de l'autogare Barrière est supervisée par le responsable du marché (*luma*), un commerçant qui affirme ne pas recevoir de salaire, à part quelques petits cadeaux, des autres commerçants. Selon ses dires, il n'existait avant son arrivée aucune organisation relative à la propreté du marché. Des enfants balayent le marché trois fois par semaine, le lundi, le jeudi et le samedi. Ils sont dédommagés par les commerçants à raison de 10 FCFA (ou 25 FCFA selon d'autres commerçants), qu'ils encaissent directement lors de leur passage dans les emplacements. Les ordures sont ensuite jetées dans le *gebe* (voie de passage des eaux à côté du marché) et brûlées. Ne disposant pas de charrette, c'est le responsable du marché qui de temps à autre prête sa charrette à traction bovine pour acheminer les déchets les plus importants en brousse.

Force est de constater que le marché demeure relativement sale. La plupart des allées sont parsemées de vieux sachets, tiges de mil, déchets de canne à sucre, paille, excréments animaux et humains ; lors de notre visite en début de journée en février 2002 ne semblait pas avoir été balayé la veille. Des petits tas de balayure s'entassaient devant les hangars, dans l'attente que des enfants les transportent dans le kori. Certains hangars étaient plus sales que d'autres, signe, selon certains commerçants, que leur locataire n'avait pas payé le balayeur du marché. Ce dernier effectuant le balayage à la veille du marché, les commerçants retrouvent leur place sale le lendemain matin, et sont obligés de la nettoyer eux-mêmes ou d'appeler des enfants ou des mendiants pour les aider à évacuer les ordures.

En dehors des jours de marché, la place redevient un terrain vague, où les usagers de l'autogare, profitant de la protection des hangars, viennent se soulager ou prendre leur bain. Les commerçants trouvent donc leurs places souillées par des excréments humains et couvertes de sachets en plastique déchirés.

Cependant, les saletés ne semblent pas gêner outre mesure, et personne ne semble se soucier de maintenir propre le lieu de travail. S'il y a des griefs, ils sont régulièrement adressés à l'encontre de la mairie, puisque c'est elle qui encaisse les taxes de marché. Les plaintes ou les doléances sont dirigées vers les percepteurs, manifestation visible de la mairie. Interrogés sur les mesures qu'ils envisagent prendre pour améliorer l'hygiène de leur lieu de travail, les commerçants répondent qu'ils s'acquittent régulièrement des taxes de marché et des patentes, et estiment donc être en droit d'évoluer dans un espace propre. Selon une pratique observée aussi au niveau de l'espace domestique, la salissure du marché est rejetée, transférée, du centre vers sa périphérie. Il est ainsi aisé de constater que les usagers les plus insatisfaits sont les commerçants auxquels on a attribué les places les plus périphériques.

### ***L'abattoir***

Situé antérieurement au cœur de la ville, l'abattoir a été délocalisé dans sa périphérie en 1995, grâce à un financement de 15 millions de FCFA attribué par le FSD. Suite à des négociations entre l'association des bouchers, l'AFVP et la mairie, la gestion de l'abattoir a été déléguée au syndicat des bouchers : un contrat a été signé entre les partenaires stipulant le partage des taxes d'abattage entre la mairie et l'association. L'accord faisait suite à de nombreuses plaintes concernant l'état d'abandon dans lequel la municipalité laissait l'abattoir public.

Les bouchers sont dès lors responsables de la réparation et de l'entretien du matériel. En dehors du 50% des taxes d'abattage, ils perçoivent 100 FCFA pour les bovins et 50 FCFA pour les ovins conduits à l'abattage. Les recettes ont été investies dans l'achat de céréales et d'ovins, mais les résultats économiques semblent mitigés. En 2001, ils avaient dans leur caisse la somme de 400.000 FCFA.

L'abattoir présente de nombreux problèmes, qui restent non résolus pour l'instant :

- le puits tarit régulièrement, à cause d'une faible mise en eau ;
- l'association a dû dépenser 110.000 FCFA pour refaire la dalle de béton pour l'abattage ;
- la clôture en grillage a été mal conçue, elle s'est détériorée et a été partiellement volée ;
- le système d'écoulement du sang des animaux est inefficace, il manque un bassin pour la collecte du sang, et il faut recourir à un enfant qui déverse le sang sur le terrain et le couvre avec de la terre.

### ***La voirie urbaine***

#### *Rues*

Aucune instance ne s'occupe du nettoyage de la voie publique. Cela relèverait en principe de la compétence de l'agent de l'assainissement de la mairie, mais puisqu'il est détaché à l'AFVP, rien n'est fait. La tâche a été transférée en janvier 2002 à l'agent voyer, responsable pour la mairie de la voirie et du foncier.

La voie publique, réceptacle des eaux usées et de déchets de toutes sortes, est aussi un espace où les habitants entreposent des matériaux divers dans l'attente de les utiliser : tas de fumier, mais également tas de briques et d'argile, à tel point que le passage dans certaines rues est sérieusement entravé. Les agents de la mairie affirment demander régulièrement aux propriétaires de débarrasser la voie publique, mais en vain.

Les voies de Dogondoutchi sont également sérieusement dégradées par l'érosion pluviale : avant la suppression du service des Travaux Publics en 1999, la mairie utilisait leurs engins pour le rechargement en latérite des voies principales. Désormais, le travail d'épandage de la latérite doit se faire manuellement ; il s'agit généralement de l'apport de quelques chargements pour couvrir et consolider les déchets que les privés jettent dans les rues pour les niveler.

Des zones de la ville sont ainsi sujettes à des inondations importantes pendant la saison pluvieuse : il s'agit des quartiers au Nord de la ville, des agglomérations situées sur la route de Loga, des habitations riveraines du grand kori qui traverse la ville, ainsi que des quartiers situés à l'Ouest, en direction de Matankari. Le seul ouvrage pouvant remédier à ce problème est constitué par des caniveaux réalisés derrière l'hôpital par la NIGETIP en 1996, pour empêcher la stagnation des eaux et le ravinement du secteur près de l'hôpital.

Les seules occasions de nettoyage des espaces publics se réduisent ainsi, nous l'avons déjà souligné, aux journées de salubrité organisées par le projet AFVP avec les comités de quartier. Cette activité n'est cependant pas régulière, et des mois peuvent s'écouler entre deux journées de salubrité. Des règlements préconisent que l'on nettoie la devanture de sa propre maison pour au moins trois mètres, mais il n'y a personne pour appliquer les amendes. Parmi les déchets considérés comme étant les plus gênants par la population, figurent les morceaux de sacs de plastique (*leda*). En 2000, la mairie avait pris une initiative consistant à donner du mil en échange de la collecte du plastique, mais elle a été arrêtée.

D'autres espaces publics peuvent devenir des terrains vagues dans une période déterminée, pour ensuite acquérir de nouveau leur statut normal. C'est le cas des écoles : pendant la nuit et durant la pause de midi des gens pénètrent dans l'enceinte pour déféquer en paix. « On arrive, et on trouve une rangée de six gaillards en train de déféquer ! Ce n'est pas intéressant », affirme un enseignant. Après avoir signalé la situation à la mairie, mais en vain, certaines associations des parents d'élèves ont décidé de construire un logement pour les manœuvres des écoles, afin de surveiller constamment les lieux.

Enfin, la ville manque d'une décharge publique, qui d'ailleurs poserait des problèmes en termes de contrôle et de traitement des ordures. Entre 1986 et 1988, la sous-préfecture avait identifié quelques sites de décharge officiels, mais la mairie n'a pas poursuivi cette initiative.

### *Koris et caniveaux*

Le kori situé derrière l'hôpital est un lieu de production de briques d'argile. Or, plusieurs producteurs de briques ont trouvé dans l'argile des seringues et des aiguilles provenant des eaux usées de l'hôpital.

Les quartiers périphériques sont particulièrement touchés par l'absence de lieux de décharge officiels et réglementés. C'est le cas du quartier Agadez, situé à proximité de la prison. Chaque matin, des tonneaux contenant les excréments des prisonniers sont déversés à même le sol à proximité des habitations. Malgré les doléances du chef de quartier pour les nuisances endurées par les riverains (odeurs nauséabondes, danger de maladies car les animaux de cour vont s'alimenter sur les lieux) et les vagues promesses de la mairie, rien n'a été fait de concret.

### *La prison*

Située dans le quartier Agadez, à l'est de la ville, la prison offre des conditions hygiéniques déplorable. Les détenus, entassés pour la plupart dans deux grandes cellules en banco (il existe d'autres pièces qui sont dépourvues de portail, et dans lesquelles dorment les gardes et quelques détenus « de confiance »), ne disposent, pour tous, que d'une dizaine de litres d'eau par jour, pour se laver et pour boire. L'eau est retirée des cellules à partir de 18 heures, pour empêcher qu'ils ne s'en servent pour humidifier les murs en banco afin de s'évader.

La prison est également un agent important de pollution. Les seules latrines traditionnelles dont elle dispose sont pour l'usage du personnel et des femmes détenues. Les eaux usées des douches se déversent dans un trou cimenté qui est régulièrement vidé dans le champ de la prison.

Les hommes ne sont pas logés à la même enseigne : ils font en effet leurs besoins dans des tonneaux coupés en deux et enterrés. Ces tonneaux sont chaque matin vidés par les détenus dans le « champ des prisonniers », situé à 500 m. de la maison de détention et à proximité des habitations du quartier Agadez. Ce champ, limitrophe des habitations du quartier Agadez, avait été octroyé à la prison pour y cultiver du mil par l'ancien chef de canton. Nous avons recueilli de nombreuses plaintes des riverains de la prison, las de supporter les miasmes. Le transport des excréments est une opération pénible et souillante pour les détenus, qui souvent ne peuvent pas se laver convenablement après l'opération de vidange.

Certains détenus contribuent à des travaux d'utilité publique : débroussaillage des environs de la préfecture après l'hivernage, balayage de l'hôpital, enterrement des défunts n'ayant pas de parents, etc.

### ***Le CSI et la maternité***

Etablissement censé jouer un rôle central dans l'éducation à l'hygiène (on y organise des séances de sensibilisation à l'hygiène tous les deux à trois jours pour les nouveaux patients), l'hôpital ne brille pas dans ce domaine. Les latrines sont non-opérationnelles car vétustes. Les patients et les usagers utilisent un WC moderne (dont la chasse d'eau ne fonctionne pas) pour uriner. Les enfants défèquent dans la cour du CSI. Seules les latrines du personnel peuvent être utilisées, mais beaucoup d'usagers ne savent pas comment faire, et défèquent à côté des latrines. Des amendes sont appliquées par l'agent d'hygiène pour ceux qui urinent dans la cour de l'hôpital.

Dans l'incinérateur rudimentaire, on brûle les papiers, les compresses, le coton. Pour les seringues usagées, ainsi que pour les objets en caoutchouc (gants et doigts), on les brûle dans le ravin situé derrière l'hôpital. Les ordures sont aussi déversées dans le kori et sont brûlées. Mais les cendres et les objets non complètement incinérés sont emportés avec les eaux de ruissellement, et sont retrouvés en aval par les fabricants de briques en banco. En outre, le grillage qui sépare l'hôpital du ravin est percé, ce qui laisse passer des animaux et des enfants qui jouent parmi les cendres et les ordures.

L'hôpital est nettoyé par quatre personnes, un manœuvre qui s'occupe du bloc opératoire, deux matrones et une bénévole. Le nettoyage général a lieu deux fois par mois (avec de l'eau de javel ou du grésil, ou à défaut de l'Omo), en dehors du balayage quotidien des salles et des bureaux (assuré par 4 manœuvres et 2 bénévoles). Le même calendrier est appliqué au bloc opératoire, où l'on opère deux fois par semaine. Le sang est versé dans un lavabo relié à un puits perdu. Le bloc est équipé de deux latrines, utilisées exclusivement par l'équipe du bloc. Leur nettoyage est assuré par tout usager. Les vidanges des latrines se fait dans le kori. L'eau des douches est également évacuée par un tuyau dans un puisard cimenté, qui est vidé par une motopompe vers le ravin.

Le nettoyage de la maternité est assuré par les matrones aidées par les accompagnantes. Le sang des couches est jeté dans les latrines, tandis que les placentas sont donnés aux familles pour les enterrer en ville.

Pour éviter des risques de contagion par les crachats des malades, on vend aux patients et à leurs accompagnateurs des boîtes de Nescafé en guise de crachoir. Les boîtes sont ensuite brûlées. Si les patients crachent ou vomissent par terre, leurs accompagnateurs doivent nettoyer (on leur fournit le produit).

Parfois les femmes des différents quartiers viennent balayer la cour de l'hôpital, à l'occasion de fêtes et des journées de salubrité. Mais on voit des rats dans les locaux.

### ***Les lieux de culte***

Nos observations concernent principalement la grande mosquée, même si elles sont généralisables à l'ensemble des lieux de culte de la ville, qui se détachent nettement, pas leur propreté, du reste des espaces publics. Toute mosquée est nettoyée régulièrement par son gardien, qui reçoit pour les tâches de balayage et de nettoyage de la douche la somme mensuelle de 4.000 FCFA. La grande mosquée était dotée par le passé d'une latrine, aujourd'hui inutilisable. Elle était très fréquentée, bien plus que par les fidèles se rendant à la mosquée. La latrine étant en panne, le gardien déplore que tant des enfants que des adultes

déféquent la nuit aux alentours de la mosquée ou dans l'espace réservé à la douche. Les autorités religieuses ne fournissent pas les instruments de nettoyage, qu'il a achetés à ses propres frais. Ces outils se réduisent à un balai à long manche et à une brouette. Les eaux usées de la douche se déversent dans la rue, sauf les rares fois où un vidangeur procède gracieusement à la vidange du puisard. Les déchets de la mosquée sont acheminés vers le dépotoir.

### ***Représentations de l'espace et du service publics***

Conscients de la saleté de la ville, les habitants oscillent entre l'acceptation de l'état des choses, imposé par une économie essentiellement rurale (« Est-ce que Dogondoutchi est sale ? De toutes les manières, nous ne pouvons pas nous éloigner de notre richesse qui sont nos animaux, que veux-tu qu'on fasse de nos animaux ? », nous dit le chef des bouchers de Dogondoutchi) et le rejet de toute responsabilité sur les autorités politiques modernes et traditionnelles : « la propreté est une affaire des « grands », le maire et le chef de canton (Na Allah Kanna, guérisseur, 16/2/02). Mais c'est en premier lieu la mairie qui est critiquée par le laxisme dont elle fait preuve, afin de ne pas s'attirer les foudres de sa clientèle politique :

« La mairie ne fait pas son travail par peur de blesser les cœurs de ses administrés, cela afin qu'ils ne cassent pas leur parti politique en ne le votant pas. (...) Si aujourd'hui la mairie mettait de côté la politique et faisait correctement son travail, aujourd'hui Douthi allait être propre, surtout si la mairie collait des amendes aux administrés qui ne respectent pas l'hygiène dans la ville. Regardez, ici à Douthi, la mairie ne fait pas son travail à tel point que tu peux voir que la population sème du mil dans la ville, au vu de la mairie, alors que normalement la mairie doit interdire cela de facto. La mairie n'utilise pas son pouvoir, elle fait ce que les administrés veulent » (fils du *sarkin fawa*).

La mairie est aussi considérée comme responsable de la saleté des rues de Douthi, vu l'absence de caniveaux pouvant évacuer les eaux pluviales qui menacent les concessions de certains quartiers :

« Tu vois, si Douthi est sale, la seule raison c'est la mairie. Ici à Douthi, il n'y a pas de caniveaux, donc comment voulez-vous que les gens n'entassent pas les déchets dans les maisons pour lutter contre la stagnation des eaux pluviales ? Tu sais, s'il pleut, tu ne pourras pas venir jusqu'à nous. » (B. M., ménagère).

Cette défaillance à fournir des services publics de qualité est d'autant plus décriée que les gens estiment s'acquitter des impôts sans voir toutefois des résultats concrets. Le recours à des intervenants extérieurs pour obtenir ces services contribue ainsi à délégitimer davantage les autorités municipales :

« On ne voit pas l'utilité de ces impôts que la mairie nous prend, on ne voit pas ce que la mairie nous fait. Tu vois, même les dépotoirs c'est l'AFVP qui les a construits, il n'y a pas de caniveaux à Douthi, donc pendant la saison pluvieuse tout Dogondoutchi est submergé dans l'eau, il n'y a jamais eu de travaux de 1.000.000 F financés par la mairie. Dès que la mairie récupère ses impôts, ils font ce qu'ils veulent de leur argent. » (B. M., ménagère)

« Heureusement que nous avons cette ONG, l'AFVP. Ils fournissent beaucoup d'efforts dans ce domaine. Ce sont pratiquement eux qui font le travail qui normalement revient à la mairie. (...) S'il n'y avait pas l'AFVP, je me demande si on pourrait respirer dans cette ville » (K. N., *kona* de Dogondoutchi).

On attend des autorités plus de fermeté et une capacité réelle d'appliquer les sanctions, seules à même de faire respecter les règles de propreté devant régir tant les espaces collectifs que les espaces domestiques :

« Si la mairie faisait son travail, ses administrés allaient bien se comporter. Je te donne un exemple : si on me dit qu'en deux jours je dois ramasser ce fumier et ces ordures qui sont devant ma concession, sinon on va m'amender ou on va ramasser ça et donner à quelqu'un d'autre, tu penses que je ne me mettrais pas au travail ? Et bien, dès le lendemain, je ramasserais tout, c'est

sûr, on sera obligé. Mais malheureusement il n'y a pas ce pouvoir, à mon avis laissez-nous tranquilles et essayez d'attaquer la mairie, c'est elle qui détient tout. » (fils du *sarkin fawa*).

Les habitants remémorent ainsi le temps des contrôles impromptus appelés *larwey* (hygiène des lieux), initiés à l'époque coloniale et poursuivis jusqu'au régime de Kountché, à l'occasion desquels des agents d'hygiène vérifiaient la propreté des canaris et les cassaient s'ils étaient sales ou en mauvais état.

« On regardait dans chaque maison. Les canaris devaient être bien lavés, sinon on te les cassait. La maison était aussi bien balayée. C'était vers 1955. Les Blancs avertissaient les chefs de quartier ou de village que leurs contrôleurs arriveraient, c'étaient des agents de santé. Il y avait toujours des contestations. Car il faut changer l'eau du canari tous les jours, pour empêcher le développement des "fils de l'eau". On te grondait ou on te gardait 24 heures. À cette époque-là, Dogondoutchi était plus propre que maintenant » (B. M., ménagère, 6/7/01).

« Tu sais à notre temps, si on fait le *larwey*, nous sortons les canaris, les calebasses, nous les lavons et le séchons jusqu'à l'arrivée de l'agent de *larwey*. Ce n'est qu'après leur passage que nous pouvons mettre de l'eau dans les canaris, d'ailleurs entre temps, les enfants sont fatigués de pleurer. Pendant la journée de *larwey*, le balayage est bien fait et tous les ustensiles de cuisine sont à leur place. Si par hasard tu laisses l'eau dans le canari, ses agents cassent les canaris.

Q : A quel moment on fait le *larwey* ?

R : On le fait chaque semaine, et tout le monde est au courant de leur arrivée. D'ailleurs ce jour-là tout le monde est au travail, tu sais, on étale tous les ustensiles sur un lit afin que les agents puissent voir si le travail est bien fait.

Q : Est ce qu'ils regardent aussi si le balayage des chambres est fait ?

R : Ils regardent tout, tu sais *larwey* c'est au temps des Blancs c'est pendant le pouvoir des blancs, c'est après ce pouvoir des Blancs que le président Diiori Hamani a pris le pouvoir le 3 août 1960 ».

La réforme annoncée de la décentralisation, qui devrait permettre à la population de compter sur un personnel dirigeant élu démocratiquement et plus en phase avec les problèmes et les attentes locaux, suscite également des perplexités, notamment quant à sa viabilité économique. Selon les mots d'un chef de quartier,

« Il faudra attendre pour voir. Sûrement qu'il y aura des problèmes. La mairie actuelle a plus de 20 villages qui lui versent l'impôt et pourtant, elle tourne mal. Si ces 20 villages étaient scindés entre plusieurs communes, je suis sûr qu'il y aura des maires qu'on verra circuler sur des charrettes et ceux qui ont plus de chance auront des vélos. Les nouveaux élus n'auront rien. Ils iront s'asseoir et regarder les quatre murs s'ils ont la chance d'avoir des bureaux même en banco, sinon ils s'assiéront dans des cases et les termites leur tomberont dessus. Le seul bienfait c'est que ça soulagera les pauvres au niveau de l'état civil. »

Plus rares sont les voix qui suggèrent que la propreté de la ville est un problème collectif, interpellant l'ensemble de la population. Ce sont des avis exprimés généralement par des cadres ou des fonctionnaires :

« L'assainissement de la ville, ça incombe aux habitants de la ville. Les habitants de la ville qui doivent se dresser pour assainir leur ville. Quelqu'un ne viendra pas t'assainir ta maison. Par exemple ici c'est chez moi. C'est moi qui doit commencer l'assainissement, si je parviens à quelque chose qui me dépasse, je pourrai demander de l'aide. Mais les débuts des travaux, c'est moi qui devrai les commencer. Ma concession d'abord, puis la devanture de ma maison, si tu fais la même chose, nous nous rencontrerons peut-être dans la rue, pour la balayer aussi. C'est comme ça qu'on devrait faire petit à petit. Bon mais maintenant, les gens ne se préoccupent pas de ça. Certains le font, d'autres non. Et l'on dit qu'il faudrait attendre l'arrivée des Blancs. Et le Blanc ne viendra pas nous assainir la ville. Certes, si vous faites des efforts, il peut venir vous apporter certaines choses que nous ignorons, dans le cadre de la *sabta* ou bien une assistance matérielle pour faire certains travaux ; mais le gros du travail incombe aux habitants de la ville. Et puis le gros problème, maintenant tu sais, comme nous sommes dans cette ère, on accuse la mairie et l'on dit qu'elle ne fait rien. Et c'est qui la mairie ? Ce sont les gens de la ville qui sont la mairie. Même

si tu payes ton impôt là, ce n'est pas une raison pour laisser la mairie et dire qu'elle doit te faire tout, ou bien qu'elle vienne nettoyer la devanture de ta maison, ou bien qu'elle vienne te construire là où tu dois faire tout, ou bien qu'elle construise là où tu dois faire tes besoins. Ce que tu as donné à la mairie, il y a des travaux qu'elle a à faire avec. (...) Actuellement, cette rue-là qui passe devant ma maison, si nous nous levons tous ensemble, nous ne ferons même pas une journée sans avoir tout nettoyé » (enseignant, 16/2/02).



## L'espace domestique

### *L'équipement sanitaire privé*

#### *Les latrines et les puisards privés*

Les premières latrines à Dogondoutchi remontent à la fin de l'époque coloniale : d'après le chef du quartier Bagdad, la première latrine traditionnelle fut réalisée dans la concession d'un riche commerçant, Moussa Maguero, du quartier Oubandawaki (sur la base des latrines observées au Nigeria), pour faire face au problème de la claustration de ses femmes (*kubli*). Les latrines traditionnelles comportent un simple trou creusé dans le terrain, dont les parois sont renforcées avec des planches de bois ou des briques en argile. Les parois sont parfois crépies avec du ciment et sont ensuite couvertes avec des planches de bois, renforcé éventuellement avec de l'argile, et couvertes de nattes dans lesquelles on pratique un trou. Ces latrines s'affaissaient vite, au bout de quelques années, surtout pendant la saison des pluies.

On remarquera que, dans ce contexte, le besoin de latrines s'est fait sentir non seulement pour améliorer l'hygiène des lieux, mais aussi pour protéger la pureté des mœurs (pour ne pas exposer les épouses à des regards concupiscent et accessoirement pour empêcher des rencontres extraconjugales), et cela tant en milieu islamisé qu'en milieu animiste :

« Puisque les gens ne voulaient pas que leurs femmes aillent au-dehors, ils ont été obligés de faire une latrine, donc je pourrai dire que ce sont ceux qui ont commencé le *kubli* qui ont commencé les latrines. (...) Tu sais avant, même ceux qui pratiquaient le culte de possession disaient que les génies n'aiment pas le *dawda* (fornication) » (H. G., chef de quartier, 15/2/02).

Si les premières latrines datent des années 1950, jusqu'au milieu des années 1980 cet équipement était rare à Dogondoutchi, étant pratiquement l'apanage des fonctionnaires et des marabouts, pour les raisons susmentionnées. Le diagnostic réalisé en 1993 par l'AFVP notait que « la vulgarisation des latrines reste (...) assez limitée (...), dans les quartiers proches de la brousse notamment, où il est d'usage d'aller faire ses besoins. L'investissement dans ce type d'aisance – moderne ou traditionnel – apparaît donc généralement aux yeux de la population comme secondaire, et ce, d'autant plus que l'argent est rare et que construire des latrines est coûteux et délicat, en terrain sablonneux comme en zone d'habitat dense. » (Legros 1993 : 14).

Nos observations, fondées sur un échantillon aléatoire de 40 concessions, réparties dans les principaux quartiers de la ville<sup>9</sup>, ont montré que, outre la situation économique de la famille et son statut de propriétaire ou de locataire (ces derniers étant peu enclins à équiper de systèmes sanitaires modernes une concession qui ne leur appartient pas), la proximité de la brousse ou du kori (bas-fond) représente une alternative à la réalisation d'un équipement sanitaire dans la maison.

Près de la moitié des concessions visitées (18) ne disposent pas de latrines, et leurs habitants se rendent dans la brousse environnante ou dans le kori pour y déposer leurs excréments. Parfois, surtout dans le cas des besoins de vieux et enfants, on utilise à domicile des récipients (« tasses »). Ils restent couverts dans la concession (généralement derrière les chambres ou près de l'enclos des animaux) pendant la journée, et c'est la nuit que leur contenu sera versé dans le kori, dans les champs ou dans les dépotoirs. Ce sont les femmes et

---

<sup>9</sup> Il s'agit des quartiers Danni, Bagdad, Agadez, Wadata-Baré, Oubandawaki, Sarkin Noma, Koulki, Yamawa, Shama, Mayaki, Konawa et Guijiya Alajé.

les enfants qui se chargent d'accomplir cette tâche ressentie toujours comme extrêmement désagréable.

10 concessions possédaient des latrines « traditionnelles » et 13 des latrines de facture moderne, dont seulement 6 réalisées par l'AFVP (cf. paragraphe suivant). L'équipement en « douchières » est plus généralisé : une seule concession ne possédait pas d'espace destiné à cet effet, alors que 38 étaient équipées d'une douchière sans dalle cimentée. Une seule concession était dotée d'une douchière avec dalle cimentée réalisée par l'AFVP. Dans une autre concession, les gens se lavaient dans la latrine construite par l'AFVP, car « elle résiste au bain », étant cimentée. On urine dans la douchière, qui est ensuite nettoyée avec de l'eau. Le projet AFVP n'a pas cherché à faire utiliser les latrines à cet effet, les gens urinant généralement à côté de la latrine. On urine dans la latrine seulement si le besoin s'en présente pendant la défécation.

L'évacuation des eaux usées des douches se fait dans 18 concessions directement dans la rue, à l'aide d'une canalisation rudimentaire qui transperce un des murs de la concession. D'autres concessions (7) possédaient un puisard traditionnel à ciel ouvert, tandis que cinq utilisaient un puisard fermé mais non cimenté. Dans une concession, la douche était raccordée à la latrine cimentée. Sur les 10 concessions dotées de puisard cimenté avec dalle, deux seulement avaient eu recours au programme AFVP, les autres ayant été réalisés sur initiative du chef de famille.

Le système de vidange des puisards et des latrines s'appuie soit sur des vidangeurs manuels, qui creusent des trous pour déverser les eaux usées et les déchets organiques, soit sur le creusement d'une autre fosse une fois que la première est remplie. Il faut dire que la presque totalité des personnes contactées admet qu'en cas de remplissage, les eaux usées du puisard sont déversées dans la rue. Certains usagers étalent les matières fécales humaines ou animales sur un tas qu'ils couvrent avec de la paille et des déchets, afin qu'elles se dessèchent. Ce compost est ensuite utilisé dans les champs familiaux comme fertilisant.

Le coût de l'opération pour la vidange d'un puisard est entre 1.000 et 1.500 FCFA ; pour les latrines, il peut varier entre 3.000 et 5.000 FCFA. Avant de vidanger des latrines, on y verse du gasoil ou de l'huile de vidange, pour atténuer les miasmes. Il est par ailleurs une pratique répandue de mettre périodiquement des produits dans la latrine, afin de tuer vers et cafards et de réduire les mauvaises odeurs : à cet effet, on utilise du pétrole, de l'huile de vidange, du grésil, des poudres insecticides, des cendres (censées réduire le niveau des liquides), et même de l'eau de lessive.

#### *Le programme de latrinisation de l'AFVP*

En 1986, le service assainissement de la ville, rattaché à la sous-préfecture, initia une première campagne de sensibilisation visant la sécurisation des latrines existantes par l'installation de dalles en ciment. Cette opération se concrétisa en 1988-89 par la construction, subventionnée par la mairie, de 130 dalles de fermeture des latrines en béton armé, afin d'empêcher la pénétration des eaux pluviales dans les fosses, première cause de leur érosion et effondrement. À cette période, la mairie prenait en charge le transport et le coût des matériaux de construction (Legros 1993 : 23).

En juillet 1997, le projet de l'AFVP lança un premier test du crédit latrines privées auprès de 10 chefs de famille dans le quartier semi-central de Guijia. Il s'agissait de vaincre la réticence de la part de la population, qui, habituée aux modèles traditionnels en banco, craignait les risques d'effondrement des latrines. Suite à cette expérience, il enregistra une demande de plus d'une centaine de latrines privées : 35 à Konawa, 30 à Sarkin Noma, 30 à Tanchia, 31 à Bagdad et 21 à Bozarawa.

La campagne de latrinisation a donné ses fruits, si l'on considère que depuis le début, 276 concessions ont été équipées de latrines (il n'en va pas de même pour l'opération « puisards » : beaucoup de bénéficiaires ne les ont pas réalisés ni même demandés ; les pannes répétées de la benne de la municipalité y sont pour beaucoup dans cet échec relatif, en ayant entravé l'opération de transport des pierres nécessaires à leur construction).

Les prix accessibles, les facilitations de paiement, la robustesse générale (elles ne s'effondrent pas) sont tous des facteurs qui incitent les gens à s'équiper. Avoir une latrine permet, selon les bénéficiaires, de faire face à de nouvelles exigences sociales (héberger des « étrangers » avec un bon confort, débarrasser la cour des traditionnels pots malodorants, afficher une certaine aisance par un équipement de luxe à un prix abordable) et de confort personnel (pouvoir disposer à tout moment de la journée et de la nuit d'un endroit sûr et discret pour se soulager) :

« Celui qui sent l'envie de se soulager, s'il se trouve qu'il y a un endroit où il peut le faire, et que cet endroit a été bien construit, c'est quelque chose d'une grande utilité dans une maison » (enseignant, 16/2/02).

« La *salanga* (latrine) elle, elle a beaucoup d'utilité. Tu vois, ceux qui n'en ont pas, je vois chaque matin, à l'heure où nous nous rendons à la mosquée, leurs femmes prennent les excréments pour aller les déverser en brousse. Et puis c'est dans un seau qu'elles les déposent et c'est dedans qu'elles passent la journée avec les enfants. Dans toute maison où il n'y en a pas, si tu entres, il y a beaucoup de *wari* (mauvaises odeurs). Et puis si le seau se remplit, elles posent un peu de *takoso* (déchets) au-dessus et elles partent déverser. Et puis, toi-même si tu es dans une maison avec ta famille, même si c'est des maux de ventre qui dérangent la personne la nuit, tu vois, c'est une tracasserie. Ou bien tu reçois un invité qui vient et désire se soulager. S'il te demande où se trouvent les toilettes, tu vois, c'est une grande honte pour un chef de famille » (membre du comité central, 19/2/02).

La ville s'étant agrandie au cours des dernières décennies, la brousse s'est progressivement éloignée de l'espace habité, ce qui fait que :

« Une *salanga* est devenue obligatoire pour nous maintenant. Parce que la brousse est devenue lointaine. Maintenant d'ici, si tu sens la diarrhée, est ce que tu pourras te précipiter pour aller vers les montagnes ? » (J. G., bénéficiaire crédit latrines, quartier Dani, 14/2/02).

« La ville s'agrandit, là où tu pars déféquer, un jour ce terrain disparaîtra, donc tu es obligé de revenir chez toi pour en construire » (H. D., bénéficiaire crédit latrines, 20/2/02).

La latrine permet aussi de « garder la pudeur » : personne ne pourra savoir quand on va se soulager. C'est un facteur très important, car les moments qui précèdent la défécation sont des situations de non-contact social ; celui qui part se soulager ne salue pas les passants, car il n'est pas encore présentable socialement, n'ayant pas encore évacué la souillure de son corps (voir aussi Geest, van der, 1998).

Selon les usagers, le fait d'avoir une latrine préserve aussi du risque de faire de mauvaises rencontres lorsqu'on se rend dans des terrains vagues ou dans les koris pour y déféquer, en particulier au moment du crépuscule : c'est à cette heure et à proximité des lieux de décharge ou des lieux sales qu'on peut rencontrer des génies (*iskosi*) qui peuvent effrayer (*soro*) et engendrer des maladies.

Enfin, la diffusion des latrines est censée protéger contre la propagation des maladies, car elles sont transportées dans les aliments par le vent qui passe sur les excréments. « S'il n'y a pas de *salanga* (latrine), il n'y a pas de *sabta* (propreté) », dit un bénéficiaire du crédit latrines. Généralement, les bénéficiaires sont satisfaits de la latrine. Parmi treize personnes que nous avons interviewées, deux seulement trouvaient que la dalle était un peu trop haute. D'autres déploraient le fait qu'elles sentent mauvais, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un

problème commun à ce type d'installations. Certains la possèdent depuis bientôt quatre ans, sans avoir jamais dû la vider.

Tous les quartiers ne sont cependant pas logés à la même enseigne en termes d'équipement sanitaire moderne. Les quartiers périphériques ne ressentent pas le même besoin d'équipement que les quartiers centraux de la ville : à titre d'exemple, le quartier Agadez compte 24 concessions, dont six seulement sont équipées de latrines (trois ayant été réalisées dans le cadre de l'opération de l'AFVP). Nous avons aussi constaté que nombre de petites concessions, érigées sur des parcelles de 200 m<sup>2</sup>, ne disposent pas de place suffisante, selon les dires de leurs propriétaires, pour construire une latrine. Pour d'autres habitants de la ville, l'idée de faire ses besoins dans un lieu fermé et malodorant est tout simplement insupportable.

### L'organisation du crédit latrines

Le crédit est accordé par le projet au comité de salubrité de chaque zone, sur la base d'une liste de demandes. Le comité procède à l'achat des matériaux de construction pour l'ensemble des demandeurs. Chaque zone est divisée en blocs, chaque bloc étant sous la responsabilité d'un membre du comité chargé de l'octroi et de la récupération des crédits. Il dispose à cette fin d'une fiche de suivi individuel de chaque bénéficiaire. Après avoir repéré un maçon, effectué la fouille de la fosse pour le puisard et la latrine et fourni pierres, sable et gravier, le bénéficiaire reçoit les matériaux pour la réalisation de l'ouvrage. Au début, la somme à verser pour la réalisation d'une latrine AFVP était de 38.000 FCFA, remboursable en douze tranches mensuelles. Aucune participation individuelle n'était requise du demandeur. Cette absence d'investissement personnel est sans doute à l'origine des problèmes de remboursement qu'a connus la première vague de latrinisation : sans contribution pécuniaire immédiate, les requérants ont eu tendance à se lancer dans le crédit, sans considérer les modalités de son remboursement. Pour les mêmes raisons, certains maçons ayant travaillé dans le cadre de la première vague de latrinisation n'ont jamais été payés par les bénéficiaires. Selon le trésorier du comité central, l'opération datant de 1998, ils ne seront à l'évidence jamais payés.

C'est pourquoi, depuis 2001, le comité central a décidé que chaque demandeur donnerait 5.000 FCFA d'avance au responsable de chaque comité de quartier. Cette somme est remise ensuite au président du comité latrines (A. B., un ex-maçon de la sous-préfecture formé par l'équipe AFVP, et actuellement responsable du matériel pour le comité central) qui la verse à son tour à l'animateur local de l'AFVP. Le coût actuel d'une latrine AFVP s'élève à 43.590 FCFA. Les maçons sont choisis par les chefs de quartier (dans le cas du quartier Konawa, le maçon retenu est un parent du chef de quartier). On les paye 1.000 FCFA pour la dalle, 3.000 FCFA pour la construction de la latrine et 1.000 FCFA pour la douche. On utilise pour la latrine 120 briques en ciment. Le paiement du maçon est déduit de l'avance donnée par les bénéficiaires.

Dans certains quartiers (en particulier Sarkin Noma et Mayaki, habités essentiellement par des agriculteurs), les bénéficiaires ont continué à rencontrer des problèmes de remboursement. La situation est meilleure dans les quartiers d'Agadez et Bagdad, composés d'une population de fonctionnaires et commerçants. Pour faciliter les remboursements, le comité central a décidé de suspendre les versements pendant les quatre mois d'hivernage. Les bénéficiaires pourront payer les quatre mensualités en une seule tranche après la récolte.

D'aucuns se considèrent comme humiliés par le traitement infligé aux retardataires, dont certains ont été effectivement convoqués au commissariat. Interpellés sur ce point, les membres du comité central affirment qu'il s'agit là d'un dernier recours, et que généralement

ils préfèrent convoquer une réunion et sensibiliser les bénéficiaires sur l'importance du remboursement régulier du crédit latrines, qui permet de lancer le programme dans d'autres quartiers.

Dans le cadre de l'intervention de l'AFVP, on a établi un contrat oral (par l'intermédiaire du *sarkin noma*) avec le propriétaire d'une Land-Rover, qui transporte une citerne et une pompe, de propriété du comité central, pour la vidange mécanique des latrines. Les frais d'une vidange avec la motopompe se montent à 3.500 FCFA (dont 1.500 vont au comité central et 2.000 au propriétaire du véhicule), portés à 4.000 FCFA en février 2002. Mais depuis le début, outre la vidange des toilettes publiques de la gare, il y a seulement eu deux clients privés qui ont eu recours à ses services. Par ailleurs, il lui est difficile de vidanger les latrines car la trop faible puissance de la pompe permet seulement d'évacuer des déchets liquides et dépourvus de branchages. L'activité se heurte également au problème de l'absence de clients pour le produit de la vidange, qui est versé dans un endroit situé à 200 mètres de la sortie de la ville. La Land-Rover est tombée en panne en février 2002.

La technique utilisée par l'AFVP n'est évidemment pas la seule possible. Des particuliers nous ont montré des latrines privées réalisées avec la technique des puits modernes. On peut citer le cas d'un maçon, B. M., qui a conçu des latrines différentes de celles de l'AFVP. La fosse, construite avec des moules, se trouve au-dehors de la maison, et est reliée à la dalle par un tuyau. Même si elle est plus chère que la latrine AFVP (son coût est estimé à environ 100.000 FCFA pour une profondeur de 4 mètres), elle aurait selon son concepteur l'avantage d'éliminer définitivement les risques d'effondrement et les mauvaises odeurs. Selon ses dires, les animateurs de l'AFVP se seraient adressés aux autorités administratives pour empêcher la réalisation de ces latrines...

### ***La propreté de la concession***

Il est à remarquer, d'une façon générale, qu'il y a un certain décalage entre les normes régissant la propreté et l'hygiène dans la maison, au demeurant relativement strictes car mettant en jeu la réputation sociale du chef de famille et de ses épouses, et la pratique réelle. Alors que plusieurs interlocuteurs soulignent que la présence d'animaux rend une maison sale et affirment la nécessité d'un balayage régulier, on remarque que les enclos des animaux sont souvent à côté de la cuisine, ou que la cour ne semble pas avoir été balayée récemment. La raison invoquée est la petitesse des carrés, qui accueillent souvent plusieurs familles, et la nécessité de garder, surtout pendant la saison des cultures, les animaux près de la concession, pour éviter les vols.

On peut aussi noter que le balayage est cité toujours comme la manière la plus appropriée pour nettoyer les lieux domestiques, et que l'on évoque fort rarement le lavage avec de l'eau, utilisée seulement pour réduire la poussière avant de balayer.

De même, la règle constamment évoquée des deux balayages par jour, le matin et le soir, n'est pas respectée lorsque les femmes s'adonnent à des activités productives (commerce, préparation et vente de nourriture, culture). C'est pourquoi la plupart des femmes, après avoir énoncé la norme, se sont immédiatement excusées de l'état actuel de la concession, prétextant que le jour de la visite de l'enquêteur un événement imprévu avait empêché de balayer convenablement (tantôt la pluie, tantôt les enfants qui salissent aussitôt qu'on a nettoyé, tantôt la fièvre, etc.).

Le balayage et le rangement quotidien sont préconisés à la fois pour éviter les critiques de voisins et visiteurs, et pour être en mesure de repérer immédiatement des animaux dangereux, en premier lieu les serpents. Si l'on veut dresser un ordre de priorité quant aux différentes opérations de nettoyage de l'espace domestique, le balayage des chambres, de la

cuisine et de la cour prime sur le nettoyage des douchières et des latrines, lorsqu'elles existent. Une des raisons avancées concerne le coût élevé de l'eau, qui impose de l'économiser.

De toute manière, les opérations de balayage sont censées commencer toujours par les chambres : les déchets et les saletés sont évacués des pièces, dans un mouvement allant de l'espace le plus intime aux lieux « publics » où la vie de la concession se donne à voir, c'est-à-dire la cour. On balaye généralement tôt le matin et le soir, après avoir préparé le dîner. Pour les femmes cloîtrées, cette opération n'est possible qu'aux premières lueurs matinales. Elles ne balayent pas la devanture de la concession. Le balayage du soir est considéré comme étant indispensable notamment pendant la période chaude, où l'on dort dehors.

Les femmes utilisent deux balais différents : pour les chambres, qu'elles soient cimentées ou non, on préfère employer le « balai de cocotier » (*sinsiyar kwakwa*), alors que pour la cour, on a recours au court balai traditionnel en paille, dénommé le « balai hausa » (*sinsiyar hawsa*). À cet endroit, on procède à un balayage léger pour ne pas emporter le sable avec les déchets. Rares sont les femmes qui utilisent le grand tamis (*mararaki*), dont l'usage est répandu à l'Est du pays. Il semble même qu'il ne soit pas facilement repérable à Dogondoutchi. Les rares concessions qui en possédaient un l'avaient acheté lors d'un voyage à Zinder ou à Maradi.

Malgré ces précautions, les ordures domestiques contiennent toujours du sable, comme on peut le remarquer en observant la nature des déchets dans les dépotoirs. Le fait d'emporter quotidiennement du sable pendant le balayage creuse petit à petit le sol de la cour, et crée des dépressions qui sont comblées avec des déchets entassés et recouverts de sable. Le balayage régulier est considéré comme nécessaire, surtout dans les maisons où vivent des animaux domestiques (sinon, on ne peut pas dormir).

Quant à l'endroit réservé aux animaux de basse-cour, il est généralement nettoyé à l'aide d'un râteau, et le fumier est jalousement gardé dans l'attente de prendre la voie des champs. En l'absence de poubelles (*kondon shara*), les déchets domestiques sont généralement entassés dans un coin au fond de la concession : ils seront transportés par des enfants au dépotoir, si ce dernier n'est pas trop distant de la concession familiale. Quand cela n'est pas possible ou souhaitable, les déchets qui ne sont pas acheminés vers les champs familiaux seront brûlés, enfuis ou entassés à la devanture de la concession en attendant d'être transportés par un charretier dont on louera les services.

Les opérations de balayage s'arrêtent généralement à l'entrée de la maison. Rares sont en effet les femmes qui déclarent entretenir régulièrement la devanture de leur concession, en dépit des règlements municipaux en matière d'assainissement, qui préconisent qu'on nettoie et désherbe dans un rayon de trois mètres autour de la clôture. Cette tâche est confiée aux enfants, les jours où ils ne fréquentent pas l'école.

Après avoir balayé, on fait les lits, on met de l'encens (*ga jiji*) dans chaque pièce, pour éliminer les odeurs désagréables et pour éloigner les moustiques ; ensuite, on fait la vaisselle (*wankin kwanini*, lavage des tasses) et/ou la lessive, et on continue en préparant la nourriture. Il est impératif de bien balayer l'endroit où l'on pose la marmite. Les marmites doivent être lavées et renversées, les ustensiles de cuisine et les gobelets doivent être gardés en lieu propre pour empêcher que les mouches s'y posent. C'est seulement après que les femmes se lavent et s'habillent. Le soir c'est la même chose.

Pour la vaisselle, on utilise deux récipients, l'un d'eau savonneuse et l'autre d'eau claire pour le rinçage. Cette technique, qui permet d'économiser de l'eau (selon la plupart des femmes, un seau voire un demi-seau d'eau suffiraient à cet effet), n'assure pas cependant,

selon les ménagères issues des classes moyennes (enseignantes, sages-femmes), une hygiène irréprochable de la vaisselle. Certaines procèdent ainsi à un deuxième rinçage des bols et ustensiles de cuisine. On fait la vaisselle avec du savon traditionnel (*dan kondli*, « le petit rond », provenant de la Côte d'Ivoire, ou le *dan kunkule*) ou avec de la poudre d'Omo. Alors que tasses et intérieurs des marmites sont lavés après chaque usage, l'extérieur des marmites, qui noircit à cause de la fumée, est récuré une fois par semaine à l'aide d'une brosse métallique (*zirigi*).

Pour la lessive, dont la fréquence varie selon qu'il s'agisse des vêtements des enfants (quotidiennement) et ceux des adultes (une à deux fois par semaine), on emploie le savon de Marseille (*dan copro*), qu'on utilise aussi pour l'hygiène corporelle.

Les eaux de lessive et de vaisselle sont généralement évacuées au-dehors de la maison : dans la rue, à la devanture de la concession (25 concessions), en brousse (une concession) ou dans le kori (deux concessions), sauf dans une douzaine de concessions de vaste étendue. Dans ce cas, on choisit un coin de la cour pour y répandre les eaux ménagères usées (dans neuf cas pour la lessive et dix cas pour la vaisselle). Une famille jette l'eau de la lessive dans la latrine (pratique censée atténuer les odeurs) et une autre le fait dans la douche. L'eau du bain des enfants peut en revanche être versée à l'intérieur de la cour.

### ***Représentations populaires de la propreté et de la saleté***

La notion de *sabta* (propreté) couvre à la fois les domaines de la propreté corporelle, des lieux domestiques et de l'espace public. Elle est très souvent associée à un corps en bonne santé (*lahiya*), à la fois en tant que cause et signe de cet état de bonne santé. La *sabta*, c'est avoir une maison balayée et rangée quotidiennement, avec une cuisine nettoyée et présentant des ustensiles propres et rangés ; c'est également posséder une latrine chez soi : « sans la latrine, il n'y a pas de propreté » ; c'est aussi l'entretien de la nourriture et de l'eau pour qu'elles soient propres et aptes à la consommation : on préconise ainsi, outre le nettoyage régulier du lieu de préparation des repas, la protection des aliments et de l'eau potable des insectes et de la poussière.

Mais l'hygiène signifie aussi repousser au loin tout ce qui est sale, en dehors de l'espace domestique, sans se préoccuper du lieu où elle sera évacuée, dès lors qu'il est hors des limites domestiques : « l'hygiène, c'est verser au-dehors les eaux sales », nous a dit une ménagère.

Si la propreté est toujours représentée par un endroit dépoussiéré, bien rangé, il faut noter l'insistance sur l'odeur agréable (*kamshi*) comme étant un signe de propreté (des lieux et des personnes). Les odeurs les plus désagréables sont en revanche associées à la saleté, à la putréfaction (*doy*) et à la fermentation (*waari*).

Si la propreté aide à entretenir un bon état de santé et constitue une exigence sociale forte, la saleté (*dawda*) peut à la fois renvoyer à l'univers de la maladie (« la saleté du corps et de la ville engendre les *cutoti*, les maladies ») et du désordre moral. Une personne sale (*kazami*), et qui par conséquent sent mauvais, est objet d'évitement, personne ne veut s'approcher d'elle. Une maison sale, mal rangée, peu entretenue, engendre la honte chez ses habitants.

En définitive, les représentations populaires de la saleté et de la propreté jouent un rôle central dans la définition de l'être humain et de sa place dans la société hausa : comme pour les Akan du Ghana, « la propreté corporelle signifie attrait physique et moral, alors que la saleté symbolise la décadence physique et morale. (...) Dire de quelqu'un qu'il est sale, c'est presque rejeter la personne dans sa totalité. » (Geest, van der, 1998 : 9).

## *La propreté corporelle*

De manière générale, il faut remarquer que la plupart des personnes interrogées au sujet de la propreté corporelle (des femmes en majorité) pensent que, de nos jours, les règles d'hygiène corporelle sont mieux respectées, autrement dit que l'on est plus propre que les générations passées, vivant en milieu rural. On oppose un style de vie rurale, caractérisé par la salissure due aux travaux champêtres et à la promiscuité avec les animaux domestiques et d'élevage, à un style de vie plus citadin, où les nouvelles normes de propreté sont liées aussi bien à des exigences sociales qu'à l'éducation et à la sensibilisation faite par les agents de santé.

Une femme propre, on la reconnaît par l'hygiène de son corps, par la propreté de ses habits, et par une maison bien entretenue. Elle est tenue de se laver au moins deux fois par jour, après la fin de chaque séance de nettoyage et de cuisine (balayage, vaisselle, lessive). Elle doit être tressée, elle doit utiliser le henné, elle doit être parfumée. Les vêtements sont à cet effet parfumés avec des fumigations d'encens. Cette pratique est particulièrement préconisée pour les mères de nourrissons, qui les portent sur le dos et sont ainsi souillées avec les vomissements et l'urine des bébés. Une exception est constituée par les femmes cloîtrées, qui ne se parfument pas pour ne pas attirer les autres hommes.

À l'inverse, une femme sale est aussi une femme négligente, qui s'occupe mal de sa maison et des gens qui l'occupent. Il y a un lien fort entre mauvaises odeurs et saleté corporelle. Les cheveux, tressés, sont lavés très fréquemment par les jeunes femmes, alors que les femmes âgées peuvent ne les laver qu'une fois par mois. Autrefois, les cheveux étaient enduits de beurre de vache, parfumé parfois pour éviter les odeurs ; actuellement, on utilise des pommades cosmétiques. Un homme doit se laver le matin et se coiffer et peigner régulièrement.

Les enfants sont lavés matin et soir, et leur corps est enduit de pommade. « Si un enfant est sale, cela veut dire que sa mère l'est aussi ». Leur tenue est lavée régulièrement, parfois avec l'eau du bain, pour empêcher que les habits, entassés pendant plusieurs jours, sentent mauvais. Les enfants sont progressivement éduqués aux règles générales d'hygiène personnelle : on leur apprend à se laver les mains dès qu'ils commencent à se nourrir de façon indépendante, on leur apprend ensuite à se laver le visage et les yeux, et ce n'est que vers le début de l'âge scolaire, entre sept et huit ans, que les enfants commencent à prendre leur douche seuls. Jusqu'à l'âge de trois-quatre ans, l'enfant va aux selles dans un pot de chambre, dont le contenu est ensuite déversé dans la latrine, ou sinon dans des terrains vagues ou dans les koris (depuis l'installation des dépotoirs, certaines familles y déversent aussi les excréments domestiques, bien que cela soit interdit). Ensuite, il est initié progressivement à l'usage de la latrine, sous la surveillance de la mère.

Pour l'hygiène personnelle, la plupart des personnes consultées utilise le savon de Marseille, dont l'utilisation a d'ailleurs été largement recommandée par les agents de santé dans les séances de sensibilisation à l'encontre des parturientes.

## *Hygiène, saleté et maladies*

“ Si on dit saleté (*dawda*), cela veut dire maladie (*cuta*) ”. Cette phrase, répétée sans cesse au cours de nos entretiens sur l'hygiène domestique, pourrait laisser supposer l'existence d'un corpus de savoir locaux suffisamment spécialisés et partagés, qui associent de façon relativement précise certaines maladies au manque d'hygiène. Or, il n'en est rien : nous avons généralement affaire à des savoirs hybrides et fragmentés, constitués par un mélange d'étiologies populaires et de bribes de normes modernes d'hygiène véhiculées par les agents d'assainissement et le personnel médical.



Du reste, nos interlocuteurs les plus âgés nous ont rappelé que “ l’hygiène est une affaire de Blancs ”. Pour preuve, affirment-ils, les anciens vivaient longtemps, malgré des pratiques hygiéniques différentes de celles qui sont préconisées aujourd’hui par les agents de santé.

On peut tenter d’organiser ces savoirs diffus de façon provisoire, selon les formes de contact avec les saletés, en esquissant, là où cela sera possible, les modes de transmission des pathologies véhiculées par les ordures <sup>10</sup>.

### L’ingestion des saletés à travers l’eau et les aliments

Les aliments et l’eau sales procurent des maux de ventre, de la diarrhée (*gudanawa* ou *zao*) et des vomissements (*amay*). Plusieurs modes de contamination des aliments ont été évoqués : le fait de manger avec les mains sales, le fait de laisser des aliments non couverts pendant la nuit (les toiles d’araignée peuvent tomber dans la nourriture), la formation de larves et de dépôts dans les canaris :

“ Si tu laisses un canari avec de la saleté, des larves se développent dans le canari. Si tu bois cette eau avec des larves dans le ventre, une maladie peut se développer dans ton ventre, et on parle de *zahi* <sup>11</sup>, en fait ce sont les larves ou les araignées qui peuvent tomber dedans qui sont à la base de cette maladie. ” (Na Allah Kanna, guérisseur (16/2/02))

Les insectes, en particulier les mouches, sont aussi considérés des véhicules importants de contamination des aliments :

“ Les mouches qui peuvent tomber dedans, surtout si elles sont passées par une charogne, dès qu’elle pissent dans les tasses ou les nourritures, dès que quelqu’un mange ça, ça devient une maladie. Si c’est d’une charogne qu’elles viennent, la maladie qui a tué cette dernière est transmise à la personne qui a mangé cette pisse de mouche, c’est une maladie qui entraîne un amaigrissement de la personne. ” (Na Allah Kanna, guérisseur (16/2/02))

### L’inhalation et les mauvaises odeurs

Le vent est évoqué constamment dans les propos de la plupart des interlocuteurs, qu’il s’agisse de ménagères, de charretiers, ou de marchands : c’est le vent qui empêche de maintenir un lieu propre pendant longtemps, qui transporte poussières, déchets végétaux et plastiques, mais surtout qui constitue un vecteur important de propagation d’odeurs nauséabondes (*tsani*) d’un endroit à un autre : charognes, excréments, odeurs du puisard (*gologo*), etc.

Nous avons déjà rappelé l’obsession populaire pour les odeurs, qui se traduit par l’usage de parfums et d’encens sur les vêtements et dans les lieux d’habitation. Or, il est largement admis que les mauvaises odeurs, lorsqu’on les respire, peuvent engendrer des malaises ou des véritables maladies : on va du rhume (*majina*) ou des maux de tête provoqués par l’inhalation de l’odeur de brûlé (*kari*) qui se dégage de la combustion de déchets où sont mélangés des excréments humains, à la polio, qu’on peut contracter, selon certains, en respirant les odeurs se dégageant des excréments de personnes malades.

Même les équipements modernes peuvent être dangereux : ainsi, des eaux usées des douches émanent des vapeurs qui donnent des maux de tête ou des vertiges (*iska*) ; l’odeur nauséabonde des latrines peut entraîner des blessures dans le ventre. L’urine, en particulier, produit des gaz qui peuvent donner des maladies.

---

<sup>10</sup> Pour un inventaire des conceptions populaires de la contagion et de la contamination en hausa, cf. Souley, 2003.

<sup>11</sup> Sur *zahi*, cf Souley, 1999.

### La transmission par la chaleur

Selon un herboriste, le fait de déféquer dans une latrine (*salanga*) expose à des dangers, par la chaleur qui se dégage de la fosse. C'est pourquoi, toujours d'après lui, certaines personnes préfèrent faire leurs besoins dans des pots et déverser ensuite leur contenu dans la latrine.

“ Déféquer dans une latrine peut causer à la personne une maladie que nous appelons *bassul* (...) Lorsque tu pars ouvrir (la latrine), ne vois-tu pas que de la chaleur se dégage ? Bon, si la personne s'y accroupit, cette *cuta* là l'attaque. La *bassul* c'est une *cuta* grave. Elle peut trouer l'anus de la personne, elle fait des trous et des *kurajé* (boutons) ”.

Le remède à cette infirmité consiste en des fumigations avec la poudre d'une plante (*itche*).

### Le piétinement et l'enjambement des saletés et des eaux usées

Les propos que nous avons recueilli autour du piétinement et de l'enjambement des déchets solides et liquides (excréments, eaux usées, urine) sont surtout reliés à la rupture de l'état de pureté indispensable à la prière musulmane. Sur le plan de la nosologie populaire, en revanche, c'est surtout le piétinement et l'enjambement des urines humaines qui semble constituer un danger pour la santé : “ Les urines sont plus dangereuses bien sûr, parce que les urines contiennent beaucoup de *cuta* (maladies). Les urines sont plus mauvaises que les fèces ”. Le contact avec les urines d'un malade peut notamment provoquer le *turmi*, ou “ mortier ” du pied (le pied enflé). La contagion n'est toutefois pas certaine, c'est une question de “ sang fort ” (*karhin jini*) ou “ faible ”. En revanche, les urines et les excréments des animaux ne sont pas nocifs pour l'homme. Il faut aussi rappeler que l'absence de propreté corporelle est associée à l'apparition de boutons (*kuraje*) sur le corps, à la gale (*kazwa*) et aux poux (*keya*). On nous a aussi dit que la saleté peut donner la lèpre.

### La transmission par les insectes

Les insectes sont aussi régulièrement évoqués comme une source de nuisance et de maladie. Ces représentations semblent avoir essentiellement comme origine les discours des services d'hygiène et des agents de santé. Nous pensons en particulier aux propos concernant les mouches, qui après avoir mangé des excréments se déposent sur la nourriture et la contaminent ; les moustiques (*sabro*), qui prolifèrent dans les tas d'ordures, dans les latrines et douches mal entretenues et dans les flaques d'eau, et transmettent le paludisme (*agana*) ; et les cafards, qui se nichent dans la cuisine, les latrines et les douches.

### Les maladies des génies

Certains génies (*iska*), considérés comme des génies “ mauvais ” (*miyagun aljanna*), sont réputés être attirés par et se nicher dans des endroits sombres, isolés et sales : il s'agit en particulier des décharges sauvages (*jibji*) et des tas d'ordures, des lieux où l'on jette les résidus du vannage du mil (*shoshia*), mais également des endroits où il y a des cendres, des douches et des latrines.

Dans les décharges dans la brousse, surtout au crépuscule, on peut rencontrer un génie, le *son dadji* (vouloir de la brousse), qui attaque les gens et donne une maladie du même nom, dont les symptômes ressemblent à l'épilepsie (*farfadiya*).

Dans les *shoshia*, on peut rencontrer les génies *Yado*, *Gurmunya*, et *Wambey*. Les génies *Malo* ainsi que les génies femmes *Gurgance* (handicapées), quant à eux, se cachent dans les cendres ; les *Badosa* se nichent dans les douches, pour effrayer les gens :

“ Ils sont plus attirés par les douches, et c’est pour cette raison qu’on demande à tout un chacun d’éclairer une douche avant d’y entrer, car dès que tu l’éclaires, tout ce qu’il y a dedans comme génies va disparaître avant que tu ne viennes, et il est conseillé de laver toujours la douche comme ça les mauvais génies ne s’y réfugieront pas dedans, et c’est pour cette raison que tu vois les gens balayer toujours les douches, tu vois dès qu’on me dit que quelqu’un a des vertiges, je sais qu’il les a contractés à deux endroits : soit à la douche, soit là où on brûle les cendres ” (N. A. K., guérisseur, 16/2/02).

Les latrines sont aussi des lieux où l’on peut jeter des talismans pour nuire aux habitants de la maison. C’est pourquoi certains n’acceptent pas de construire des latrines chez eux.

### *Registres du magique et du religieux*

L’islam est associé, dans les propos des dignitaires religieux, à des normes très strictes de propreté corporelle, vestimentaire, et domestique. Mais, plus qu’une préoccupation de type hygiénique, ces normes déterminent des pratiques de purification du croyant pour le préparer aux cinq prières de la journée, à travers le rituel des ablutions. Elles préconisent aussi les pratiques de conservation de cet état de pureté, en indiquant les éléments impurs dont le contact peut “ casser ” les ablutions.

L’eau revêt une importance capitale dans la purification des lieux et des corps dans l’islam, mais sans lien par ailleurs avec des exigences de nettoyage ou de désinfection :

“ Une fois qu’on lave, quelle que soit la chose, l’endroit devient propre. Quelle que soit la souillure, dès que l’on met de l’eau pour la laver, elle disparaît. ” (J. G., muezzin de la mosquée du quartier Dani, 14/2/02).

En ce qui concerne les déchets considérés comme les plus souillants, les représentations divergent cependant entre les dignitaires religieux (marabouts, muezzins) et le simple croyant. Pour les premiers, rien ne peut “ casser ” véritablement les ablutions, sauf les différentes humeurs, saletés et scories sécrétés par le corps du croyant lui-même (*najassa*) :

“ La place de la *sabta* dans la religion, c’est le *tsarki* (toilette des orifices uro-génitaux), et ce qu’on appelle le *tsarki*, c’est de te laver les orifices uro-génitaux après avoir uriné ou déféqué. Si tu te laves ces orifices, lorsque tu t’accroupis, il faut faire en sorte que les urines ou bien les eaux sales ne te souillent pas. Et puis, avant de prier, tu dois faire tes ablutions. Par exemple, si une toilette purificatrice s’impose à toi, par exemple après un rapport sexuel, ou bien après un rêve érotique, alors tu te laves. C’est cela la *sabta* dans la religion. ” (O. G., 20/2/02).

“ Les ablutions, elles, c’est ce qui sort de ton devant ou bien de ton derrière qui les souille, que ce soit un homme ou bien une femme, ou bien si quelqu’un caresse sa femme pour sentir du plaisir, cela souille les ablutions. Ce qui sort du derrière, c’est deux choses, il y a le gaz et les fèces. Au niveau du pénis, il y a le *mani* (sperme), le *maziyi* (liquide séminal), il y a le *bawli* (urines). Ils sont au nombre de cinq ” (Mahamadou Ibrahim, 14/2/02).

Pour les marabouts, le fait d’enjamber ou même d’être en contact avec des excréments ou des urines animales (même d’animaux impurs comme le cochon ou le chien) ne compromet pas l’état de pureté acquis grâce aux ablutions. Dans le domaine de l’hygiène de la maison, “ il n’y a pas ce qui casse les ablutions, puisque même les urines, si tu les piétines, tu rinces les pieds seulement ; la même chose pour les excréments ”.

En revanche, les simples croyants établissent généralement une sorte de hiérarchie des déchets, selon qu’ils proviennent d’animaux interdits ou non à la consommation dans l’islam, et s’ils mangent des substances considérées comme sales (*kazamta*, *najasa*) : l’animal le plus sale :

“ C’est le canard, puis viennent les poulets, puisque les autres animaux, bovin et ovins, leurs excréments et leurs urines ne dérangent pas trop, puisque si tu as tes ablutions, tu n’es pas obligé de rincer même avant de faire tes prières, sinon tu peux laver pour ta propre hygiène

corporelle. Tu vois, les animaux considérés comme *halala* pour nous, donc que Dieu nous a autorisé à manger, les animaux domestiques, ovins et bovins, les animaux qui ne mangent pas des saletés, ils ne mangent que de l'herbe et boivent de l'eau, les urines et les excréments de ces animaux ne cassent pas les ablutions. (...) L'âne n'est pas autorisé par nous, et puis il mange des excréments humains, donc ses excréments et ses urines sont considérés comme du *najasa*, ils cassent les ablutions " (M. S., 14/2/02).

Les urines humaines sont considérées par les musulmans comme le déchet organique le plus souillant. Alors qu'il suffit de nettoyer rapidement les fèces avec de l'eau, si les pieds ou les habits ont été souillés, sans que cela oblige à refaire les ablutions, les urines sont considérées comme très dangereuses, car " elles pénètrent dans le corps de la personne jusqu'aux os ".

Les règles de propreté corporelle et de propreté des lieux de culte s'appliquent également au culte des génies : " s'il n'y a pas d'hygiène, il n'y a pas de génie ", affirme le chef du culte de possession bori de Dogondoutchi. Les odeurs nauséabondes repoussent aussi les génies, bien que ceux-ci puissent « posséder » une personne sale.

La notion de *dawda*, saleté, est aussi utilisée dans le sens d'impureté morale, par un guérisseur (*bokanci*) adepte du culte *bori* : une femme qui commet l'adultère est une femme *dawda*. Une femme *dawda*, ayant commis l'adultère, n'aura pas de génie avec elle.

Le manque d'hygiène rend inopérants les talismans, tout comme le fait de rentrer dans une latrine ou de toucher ou enjamber de l'eau de vaisselle.

## Conclusion

Même dans une ville moyenne comme Dogondoutchi, ayant connu un processus d'urbanisation récent et caractérisée par une économie fortement tournée vers l'agriculture et l'élevage, l'assainissement – de l'espace public et de l'espace domestique – est désormais un enjeu qui mobilise et met en relation des acteurs différents : municipalité, coopération décentralisée, ONGs, comités de salubrité, groupements féminins, chefs de quartier, etc.

Tous n'attribuent cependant pas la même signification au thème de la salubrité publique, ni ne défendent les mêmes intérêts.

Pour les collectivités locales, dont on peut rappeler la profonde déconnection par rapport aux attentes de la population en matière de voirie (des quartiers entiers sont inondés, voire impraticables, pendant la saison pluvieuse) et de propreté des lieux publics, l'intervention de la coopération extérieure a permis de déléguer (d'aucuns pourront dire se débarrasser) ce lourd fardeau à des comités locaux de gestion, après quelques années de tentatives qui ont brillé par leur inefficacité et leur inadéquation. Cette délégation d'une fonction considérée comme de plus en plus vitale par l'ensemble de la population et ses leaders coutumiers s'est retournée cependant contre la mairie elle-même : le succès relatif (car soutenu de façon substantielle par l'AFVP) de certaines activités d'assainissement a amplifié, aux yeux des habitants, le discrédit d'une autorité municipale délégitimée et paralysée par l'incivisme (ou la grève) fiscal, par une gestion dysfonctionnelle et clientéliste, et par la petite corruption des percepteurs. A la veille de la future décentralisation, la mémoire laissée par la période des administrateurs délégués pourrait engendrer une volonté collective de reconstruire la politique locale sur de nouvelles bases, tout comme elle pourrait au contraire avoir hypothéqué d'ores et déjà son développement ultérieur.

Sur le versant de la " société civile ", les comités créés par l'intervention extérieure ont montré une bonne capacité d'innovation sur le plan de l'organisation, par des réajustements - souvent informels et non-contrôlés par l'AFVP – qui leur ont permis de consolider des actions dont le bilan global est plutôt positif : le ramassage des ordures domestiques et le programme de latrines. Cependant, le premier volet tient son relatif succès (n'oublions pas que les dépotoirs ne sont pas tous vidés régulièrement et que le ramassage varie fortement selon les saisons et les quartiers) de s'être greffé sur des pratiques agricoles et culturelles préexistantes, et laisse en suspens des questions essentielles quant à sa pérennisation. L'engagement des membres des comités et des charretiers sur la base du bénévolat est-il durable, surtout en prévision du départ de l'AFVP ? Comment accepter encore longtemps l'absence d'une décharge publique, qui compléterait une filière pour le moment tronquée, qui aboutit à ce que la ceinture des champs entourant la ville soit envahie par les déchets plastiques et métalliques ?

L'intervention volontariste de l'AFVP, qui s'est étalée sur une décennie, n'a pas transformé de façon substantielle une conception populaire de l'hygiène et de la propreté qui sépare nettement l'espace privé de l'espace public : le premier doit être nettoyé régulièrement pour des raisons de confort et de réputation sociale (mais pas au-delà de la devanture de la concession), alors que le deuxième demeure le réceptacle des ordures domestiques, et n'est assaini qu'à l'occasion d'injonctions des autorités ou des organismes de développement, ou à des moments rituels forts où l'idéologie de la participation collective se déploie (balayages collectifs, journées de salubrité, groupe particulièrement dynamique de femmes d'un quartier, etc.).

Malgré certains efforts décrits dans ce rapport, la population continue à cohabiter avec la saleté, à la fois dans les lieux publics et domestiques : les animaux vivant dans les

concessions, les activités commerciales et artisanales à domicile, le manque de moyens financiers, un habitat à caractère encore rural, déterminent une conception plus curative que préventive du nettoyage (d'où l'échec des poubelles installées dans les aires économiques). La propreté ne règne que par moments, dans un milieu où l'on côtoie la saleté et l'on s'en accommode. L'image de femmes s'adonnant à des activités de transformation, vente, et conditionnement de produits alimentaires à proximité de dépotoirs malodorants et regorgeant d'ordures résume d'une certaine façon le chemin qui reste à faire dans les politiques d'hygiène et d'assainissement locales.

# **Annexe : synthèse des rapports socio-anthropologiques et juridique sur Dogondoutchi et Tillabéri**

## **Résumé des principaux résultats**

L'absence de solution durable aux nombreux problèmes rencontrés doit être imputée en premier lieu à des formes inadaptées ou inefficaces de gestion (ou de non gestion) des biens communs urbains, qui sont liées principalement aux logiques et stratégies des principaux acteurs publics et municipaux (et qui ne sont pas seulement liés au « dénuement » ou à l'« absence de moyens », généralement invoqués, mais également à un manque de volonté politique, à une gouvernance locale inefficace, à des pratiques clientélistes, et à une prévalence des intérêts particuliers sur l'intérêt général).

Mais deux autres facteurs explicatifs des difficultés en matière d'hygiène et d'assainissement peuvent également être dégagés : d'une part les comportements des citoyens, qui renvoient aux représentations et pratiques populaires relatives à l'hygiène ou aux espaces publics ; d'autre part l'inadaptation des modes d'intervention extérieurs, quels que soient leur bonne volonté et leurs efforts.

Par ailleurs, des textes existent en ce domaine (lois et réglementations diverses) mais ils ne sont pas adaptés aux conditions locales, et de toute façon ils ne sont pas appliqués.

Toute réforme en matière d'hygiène et d'assainissement est donc particulièrement complexe et doit jouer sur de multiples facteurs.

## **1. Introduction : rappels**

### ***Les partenaires***

Notre recherche était au départ combinée à une proposition de « recherche-action », sous l'égide de l'AFVP, qui devait s'inspirer de nos résultats et dont nous devons suivre la mise en œuvre. Cette recherche-action aurait été centrée sur l'expérimentation, dans les deux villes, de quatre modes de gestion des déchets menés en parallèle dans des quartiers différents (gestion directe par les services municipaux ; gestion par un opérateur privé ; gestion par les comités de quartier ; gestion par une structure associative de type GIE). Elle devait associer divers partenaires : les deux municipalités, l'AFVP (qui gère les actions de la coopération décentralisée de Juvisy et d'Orsay), les associations Juvisy-Tillabéri et Orsay-Dogondoutchi, et enfin le LASDEL (pour un suivi). Le conseil scientifique de l'appel d'offre n'a pas retenu cette proposition de recherche-action.

Nous devons ici souligner la qualité de la collaboration avec l'AFVP, qui nous a toujours aidés pour nos enquêtes, et à qui nous avons régulièrement exposé nos résultats.

### ***Les terrains d'enquête***

Le choix de Dogondoutchi et Tillabéri correspondait à deux critères :

1) Cibler des villes moyennes du Niger. En effet, la question des villes moyennes est souvent négligée au profit des seules grandes métropoles, alors que leur développement, qui est pourtant important, devrait s'accélérer les prochaines années (au Niger comme plus

généralement au Sahel) et pose de très redoutables problèmes d'assainissement. L'échelle plus réduite de ces villes permet aussi de traiter la question des déchets et de l'assainissement dans sa globalité, de développer des enquêtes socio-anthropologiques plus intensives et plus exhaustives (à l'interface entre opérations de développement et populations), et de mener des expérimentations en grandeur réelle. Notre étude peut donc avoir un double impact : général, pour une approche « holiste » de la gestion de l'assainissement urbain et des déchets en Afrique ; spécifique, sur les problèmes des villes moyennes, plus particulièrement au Sahel.

2) Choisir des villes où des expériences en matière de collecte des déchets et d'assainissement avaient été menées depuis une bonne dizaine d'années. C'était le cas à Tillabéri et Dogondoutchi, qui ont bénéficié, en ce domaine, du soutien, dans le cadre de la coopération décentralisée, de deux villes françaises (Juvisy et Orsay). Il en a résulté de nombreuses actions : puisards, canalisations, dépotoirs à ordures, tamisage, ramassage par benne, ramassage par charrettes, services de voirie, agents d'assainissement, comités de quartiers, mobilisation associative, actions de sensibilisation, épandage sur champs... Or, manifestement, de nombreuses difficultés sont apparues au fil de ces actions, que notre étude a tenté d'identifier, de décrire et de comprendre.

### ***Les objectifs***

Ils correspondaient à deux axes pour le volet socio-anthropologique :

- Recueil et analyse des représentations et pratiques populaires concernant les déchets de tous ordres, et, plus généralement, la propreté et l'hygiène, que ce soit au niveau personnel, dans l'espace domestique, ou dans les espaces collectifs et/ou publics.
- Recueil et analyse des représentations et pratiques populaires en matière de services collectifs, et des logiques d'acteurs à l'œuvre autour des expériences antérieures et actuelles d'hygiène et d'assainissement comme forme particulière d'espace public.

Pour le volet juridique, il s'agissait d'étudier l'évolution de la législation et des pratiques administratives au Niger concernant l'hygiène et d'assainissement, et les compétences des communes urbaines, et d'évaluer le degré d'application des textes juridiques aux niveaux des municipalités concernées.

### ***L'équipe de recherche***

Pour le volet socio-anthropologique, elle comportait deux sous-équipes, une par ville, avec un chercheur socio-anthropologue (G. Blundo pour Dogondoutchi, et E. Hahonou pour Tillabéri) menant personnellement une partie des enquêtes et encadrant en outre deux enquêteurs, étudiants de niveau maîtrise en sciences sociales, ayant déjà une expérience de nos méthodes de travail (N. Issaley et A. Tidjani Alou pour Dogondoutchi, I. Younoussi et S. Ali pour Tillabéri). Un autre chercheur (JP. Olivier de Sardan) a coordonné l'ensemble du travail.

Les deux chercheurs responsables des enquêtes ont effectué en tout 48 jours de terrain. Les enquêteurs ont effectué en tout 148 jours de terrain.

Pour le volet juridique, un enseignant-chercheur en droit (D. Maiga) était assisté de deux étudiants avancés (Jean-Innocent Senou et Moussa Souleyman). D. Maiga et les deux enquêteurs ont fait une enquête collective de 7 jours dans les deux villes, et ont participé en outre à l'enquête collective du volet socio-anthropologique. Les enquêteurs ont d'autre part effectué en tout 30 jours d'enquête individuelle.



## *La méthodologie*

En ce qui concerne le volet socio-anthropologique, ni les approches par questionnaires classiques, ni les méthodes d'enquête rapide et leurs variantes centrées sur les "*focus groups*" ne permettent <sup>12</sup>, selon nous, de saisir de façon fiable et compréhensive l'ensemble des problèmes qui se posent autour des opérations de développement en milieu urbain, et en particulier autour de l'assainissement. Celles-ci font en effet intervenir un ensemble complexe d'interactions cognitives et pragmatiques entre des catégories d'acteurs multiples, dotés de ressources et de compétences différentes, soumis à des contraintes différentes, et mobilisant des stratégies différentes au service d'objectifs différents : usagers (jeunes ou vieux, hommes ou femmes), notables (commerçants, marabouts, imams, mécènes) et chefs administratifs (de quartier, de village, de canton), membres des comités de quartier, employés municipaux, cadres administratifs (maire, sous-préfet, chefs des services techniques), charretiers, associations (de femmes, de jeunes, de développement) et ONG nationales, volontaires expatriés, animateurs embauchés par l'AFVP, responsables des associations de jumelage de Juvisy et d'Orsay, autres projets intervenant dans le secteur, etc...

D'où le choix d'un protocole d'enquête qualitative qui se donne les moyens d'appréhender, par l'observation comme par l'entretien, cette multiplicité d'interactions entre acteurs occupant des positions aussi variées. La méthodologie adoptée (études qualitatives approfondies menées dans 2 villes selon le canevas ECRIS<sup>13</sup>) est fondée sur une enquête multi-sites caractérisée par une succession de phases collectives et de phases individuelles.

### *Phase collective initiale*

Elle a pris place en juin 01, pendant dix jours, successivement dans les deux villes, avec l'ensemble de l'équipe (pour l'occasion augmentée de quelques stagiaires, soit 15 personnes). Un repérage de deux jours avait précédé l'enquête collective. Celle-ci a commencé par une journée d'atelier (présentation de la problématique de départ, présentation des sites, définition des groupes stratégiques et des indicateurs provisoires, organisation des groupes d'enquête) et s'est terminée par une autre journée d'atelier (bilan et définition du cahier des charges pour les enquêtes individuelles dans chaque ville).

On a privilégié (au cours de la phase collective initiale) l'étude des malentendus, des ambiguïtés, des conflits et des dysfonctionnements autour des déchets, de l'assainissement, des espaces publics et de l'hygiène, et on s'est attaché à interroger et observer une variété de « groupes stratégiques » locaux, participant même de loin aux interactions en ce domaine, ou en étant témoins.

Cette phase collective a permis : (a) l'élaboration en commun de pistes de recherches et d'indicateurs qualitatifs ; (b) l'analyse comparative des résultats provisoires ; (c) la

---

<sup>12</sup> Les enquêtes par questionnaires, dès lors qu'elles s'intéressent aux connaissances, attitudes et pratiques, connaissent de nombreux biais, en particulier en Afrique, biais liés aux situations d'enquête, aux réticences des enquêtés, à la compétence des enquêteurs, aux langues utilisées, à la pertinence pour les enquêtés des questions posées, et à la fiabilité des réponses enregistrées... D'autre part, le recours exclusif à des "*focus groups*" aboutit à privilégier des entretiens collectifs en situation artificielle, où le contrôle social peut être fort, et à ignorer l'observation directe des pratiques.

<sup>13</sup> Cf. Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.P., 1997. Cette procédure ECRIS a déjà été utilisée par notre équipe pour plusieurs études menées au Niger pour le compte de la Coopération suisse, de l'Union européenne, de l'UNICEF et de la Coopération française, et de l'AFD, et également pour des recherches menées par notre équipe en collaboration avec d'autres équipes européennes et africaines au Mali, au Sénégal, en Guinée, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique (sur la corruption, les dysfonctionnements des systèmes de santé, ou les pouvoirs locaux). Elle n'est en rien figée, doit évoluer en fonction de nouveaux chantiers, et a donc été adaptée, avec diverses innovations, au contexte de la présente étude.

constitution de références empiriques sur le thème de l'étude partagées par l'ensemble de l'équipe d'enquête.

### *Phases individuelles*

Les deux phases individuelles qui ont suivi ont permis au chercheur et aux enquêteurs d'approfondir les pistes, de mettre en œuvre de façon détaillée des indicateurs qualitatifs, et de constituer des « dossiers », dotés de « comparabilité ». Elles ont été basées sur des séries d'entretiens approfondis auprès d'interlocuteurs variés, dans la langue locale, et sur des observations in situ.

La première phase a eu lieu en juillet 01, en début d'hivernage (saison des pluies), quand les villes sont confrontées à divers problèmes d'évacuation des eaux pluviales, à la non potabilité du fleuve (pour Tillabéri), et au départ des paysans qui vont résider sur leurs champs (pour Dogondoutchi).

La deuxième phase a eu lieu en février 02, en saison sèche. Elle a permis non seulement d'observer l'état de l'hygiène et de l'assainissement dans un autre contexte climatique, mais aussi de procéder à la recherche de compléments d'information ciblés, à l'issue d'un dépouillement des données de la première phase.

Au total, notre travail a permis de constituer un solide corpus d'entretiens, d'observations et d'études de cas. Toutes les cassettes enregistrées des entretiens (soit un corpus de 309 entretiens) ont été transcrites et saisies sur ordinateur, de même qu'un certain nombre de fiches portant sur des observations et des études de cas.

Par ailleurs, des fiches plus détaillées et systématisées au niveau de 40 unités d'habitations (concession) par ville, portant sur l'équipement sanitaire, les représentations et les pratiques des habitants de la concession en matière d'hygiène et d'assainissement, ont été remplies.

Enfin, nous avons collecté une documentation variée : PV de réunions (instances municipales, administratives ou associatives), budgets, fiches de suivi de crédits, cartes des emplacements de dépotoirs, rapports courants et rapports d'évaluation, etc.

### *Réunions de synthèse*

Plusieurs réunions de l'ensemble de l'équipe ont permis de présenter des résultats partiels ou intermédiaires et de les discuter, de réorienter certaines enquêtes à mi-parcours, de débattre du rapport provisoire de février 02, et du présent rapport final.

### *Restitutions*

Nous avons procédé à deux restitution des résultats provisoires à Niamey pour les agents de l'AFVP concernés (pour l'une d'entre elles, avec la présence de A. Bussery, ancien maire de Juvisy, fondateur de l'association Juvisy-Tillabéri), ainsi qu'à une restitution à Tillabéri même (début septembre 02). Un séminaire public du LASDEL à Niamey a présenté les résultats définitifs le 29 octobre.

## **2. L'état des lieux publics à Dogondoutchi et Tillabéri**

2.1. Les deux villes sont sales (rues et lieux publics), non seulement aux yeux de l'observateur extérieur mais surtout de l'avis général des habitants, qui le déplorent. Dans chaque ville, les terrains vagues, les abords des koris (cours d'eau temporaires) ou du fleuve, les concessions inoccupées ou les champs à la limite de la ville sont le lieu de convergence de tous les déchets et immondices (et restent encore pour nombre de personnes des alternatives préférables à l'usage de latrines). En période d'hivernage, la situation empire nettement.

2.2. Les déchets plastiques (sachets usagés et plus encore débris de sachets, très volatiles) sont partout devenus la principale nuisance, là aussi selon tous nos interlocuteurs : nuisance esthétique, certes, mais aussi nuisance sanitaire (les plastiques sont considérés comme des réceptacles de saletés) et enfin nuisance productive (ils empêchent l'infiltration de l'eau dans les champs ; les animaux qui les ingèrent meurent). Il n'y a, à ce jour, pas de véritable solution proposée (les actions de ramassage, rémunéré ou bénévole, restent trop épisodiques et apparaissent, en l'état actuel des choses, comme quelque peu dérisoires face à l'ampleur du problème).

2.3. Les lieux publics qui abritent les acteurs responsables de l'hygiène, eux-mêmes censés diffuser des messages éducatifs en ce domaine, sont eux-mêmes sales et mal entretenus, dans les deux villes : hôpitaux, bureaux des différents services.

2.4. Les seuls endroits propres de façon régulière sont les mosquées (auto-discipline à base religieuse), et, dans une moindre mesure, les écoles (discipline collective institutionnalisée).

2.5. Une stratégie assez générale consiste à repousser les déchets de la maison vers la cour, de la cour vers la rue, et du centre-ville vers la périphérie.

### **3. Représentations et pratiques populaires autour de l'hygiène, de la propreté et des déchets**

3.1. Dans les deux villes, l'une de culture dominante songhay-zarma, l'autre de culture dominante hausa-mawri, les représentations et les pratiques populaires autour de l'hygiène, de la propreté et de l'assainissement sont très sensiblement analogues (mêmes définitions du propre et du sale, mêmes métaphores et euphémismes autour des excréta, même opposition main droite/main gauche, même influence de l'Islam, mêmes croyances aux génies...).

3.2. La propreté est très valorisée dans les discours, soit en termes de bienséance (une valeur centrale étant attachée à *l'apparence*, à *l'ordre* et à *l'odeur* des gens et des lieux), soit en termes de *pureté* (en particulier en référence à l'Islam et aux ablutions rituelles), soit en termes de *santé* (on retrouve là beaucoup de thèmes développés par les services de santé et passés dans le langage courant).

3.3. Mais le contexte et les pratiques ne permettent guère à cet idéal proclamé d'être réalisé, sauf de manière *épisodique*. Un entretien *permanent* est sans doute impossible, là où les sols ne sont pas cimentés, où la poussière et le sable sont omniprésents, où les animaux circulent, etc. Toutes les formes de nettoyage et de lavage se font donc par intermittence : une ou deux fois par jour dans le monde domestique, « de temps en temps » dans les espaces publics. Entre deux balayages, entre deux parfumages, entre deux vaisselles, entre deux lessives, entre deux « opérations coup de balai », on ne s'occupe guère de *maintenir* l'ordre ou la propreté, autrement dit on tolère largement le désordre et la saleté (par exemple jeter n'importe quoi par terre), jusqu'au prochain « coup de nettoyage ».

3.4. D'autres pratiques communes s'observent : déversement des eaux usées dans la rue devant les concessions, remblai des creux dans les cours ou les rues par des déchets, tas de banco (argile pour la construction) obstruant les rues, caniveaux à ciel ouvert où l'on jette tout, évacuation des déchets domestiques par les enfants, etc.

3.5. Les endroits vacants au sein des villes sont traités *dans les faits* comme des dépotoirs « naturels », c'est-à-dire comme s'ils représentaient en ville ce que reste encore « la

brousse » pour les villages, le lieu « naturel » d'évacuation<sup>14</sup>, alors que, paradoxalement, *dans les mots* tout le monde déplore ce résultat.

3.6. La rue, aux abords des concessions, semble considérée comme un espace semi-vacant (et donc non comme un espace public ou municipal) sur lequel les habitations mitoyennes ont une sorte de droit d'usage naturel, entre autres pour y stocker matériaux ou déchets.

3.7. Ceux qui manipulent les déchets (cantonniers, vidangeurs) sont peu considérés, et relèvent de castes ou statuts inférieurs.

## 4. Les interventions extérieures

### *Points communs*

4.1. Les interventions extérieures (en l'occurrence la coopération décentralisée Juvisy-Tillabéri et Orsay-Dogondoutchi agissant à travers l'AFVP) ont tenté de façon volontariste (par l'injection de crédits et subventions, et la présence permanente d'animateurs) d'impulser différentes actions dans les deux villes, sur le même modèle institutionnel (en passant par l'édification de comités de quartier), et sur le même modèle technique (dépotoirs, charrettes, tamis, puisards et latrines modernes, etc...), *sans rencontrer de véritable volonté politique en face*, autrement dit sans partenaire local *efficace*, ni du côté des municipalités, ni d'ailleurs du côté de la " société civile ".

4.2. Une partie des actions proposées est passée par la diffusion de charrettes (pour la collecte des déchets domestiques, pour l'épandage dans les champs, pour la vidange des fosses). La très grande demande qui existe dans le pays pour des charrettes explique sans doute que cette diffusion par les projets ait été surtout perçue par les habitants comme une bonne occasion de s'équiper (en charrettes ou en animaux tracteurs), en bénéficiant de subventions ou de crédits, mais sans intérêt véritable pour la finalité « assainissementiste » du projet...

4.3. Dans le système de « comités » (de quartier ou de zone) mis en place par l'AFVP dans les deux villes, les femmes ont finalement peu de place, alors qu'elles sont de très loin les acteurs sociaux les plus concernés par la propreté et les plus actifs en ce domaine : la propreté domestique repose quasi exclusivement sur elles, directement ou par le biais des enfants qu'elles commandent, et ce sont d'autre part elles qui assurent principalement les séances collectives de balayage dans les espaces publics.

4.4. Les actions entreprises n'ont pas réussi à prendre en charge de façon satisfaisante toute la chaîne des déchets domestiques. L'existence de dépotoirs « sauvages » et l'engorgement des dépotoirs officiels témoignent bien du goulot d'étranglement de cette chaîne : les gens amènent leurs ordures aux dépotoirs les plus proches (qu'ils soient sauvages ou officiels), mais c'est là que la chaîne s'arrête en partie. Le ramassage aux dépotoirs à fins d'épandage dans les champs n'est à l'évidence pas suffisant pour assurer une évacuation satisfaisante (Dogondoutchi), ou bien il est complètement défaillant (Tillabéri). La collecte depuis les dépotoirs vers une décharge ne se fait nulle part : *il n'y a aucune décharge*, ni véritablement de moyens d'évacuation, si jamais il y en avait une. D'autre part, en amont des dépotoirs, les ordures ne sont pas triées (Tillabéri) ou bien ce sont les déchets impropres à l'épandage qui sont justement amenés aux dépotoirs (Dogondoutchi).

---

<sup>14</sup> « Aller en brousse » est une expression courante pour « aller déféquer ».

4.5. Les actions impulsées de l'extérieur n'ont que peu réussi au niveau public (dépotoirs engorgés, latrines publiques non fréquentées, tamis non utilisés), mais ont connu plus de succès au niveau privé (surtout les latrines domestiques cimentées, et à un moindre degré les puisards individuels). Cependant, la vidange des puisards qui se fait dans la rue (donc dans l'espace public) montre qu'il reste le même problème non résolu en aval que pour les déchets domestiques : celui de l'évacuation finale.

4.6. Paradoxalement, les interventions extérieures, par leur volontarisme sympathique, ont sans doute, par contraste avec l'inaction des municipalités, contribué indirectement à décrédibiliser encore plus ces dernières aux yeux des populations (au lieu de les renforcer, comme c'était l'objectif).

4.7. Les conventions passées par les associations françaises avec les municipalités, l'AFVP et les comités locaux accordent de fait un rôle mineur aux municipalités, et privilégient « les habitants eux-mêmes », dans un indéniable flou juridique sur ce que recouvre cette expression. Pendant longtemps l'architecture institutionnelle (comités) mise sur place par la coopération décentralisée n'a pas eu de base juridique (la transformation des comités en associations légales est en cours désormais dans les deux villes), pas plus que l'octroi de crédits, et certaines actions sont menées en contradiction avec les textes (construction subventionnée de puisards privés sur la voie publique).

### *Différences*

4.8. L'épandage des déchets ménagers sur les champs, impulsée par le projet, n'a pas " pris " à Tillabéri, alors qu'elle a été un grand succès à Dogondoutchi, où l'on pratiquait déjà la fumure organique. La cause essentielle est d'ordre climatique: la pluviométrie nettement supérieure de la zone de Dogondoutchi permet de valoriser les engrais sur cultures pluviales, alors que, dans la zone de Tillabéri, la récurrence de saisons déficitaires en pluies entraîne des risques importants de " brûlure " des semis.

4.9. A Dongondouchi, l'architecture institutionnelle mise en place (comités de zone et comité central) semble nettement plus solide, plus stable, et plus fonctionnelle qu'à Tillabéri. Les dépotoirs et la collecte des déchets y ont connu plus de succès, malgré des difficultés persistantes au niveau de l'organisation. Cependant on peut se demander si ce dispositif, soutenu à bout de bras, en vaut la peine, dans la mesure où la collecte et l'épandage des déchets domestiques sur les champs est nettement mieux assurée quantitativement comme qualitativement par une pléthore de charretiers privés indépendants (plus de 500). D'autre part cette architecture est l'objet de certains soupçons et d'une grande indifférence du côté des populations, et représente beaucoup moins qu'il n'y paraît au premier abord un " consensus communautaire ".

4.10. Tillabéri connaît une situation catastrophique pour l'eau potable en saison des pluies (le réseau s'alimente dans le fleuve sans décantation), ce qui est considérée par tous comme un problème non pris en charge à régler prioritairement (cf. manifestations sur ce thème).

4.11. A Dongondoutchi, ce sont les inondations récurrentes pendant la saison des pluies (fautes de canalisations) qui constituent un problème prioritaire non pris en charge (un projet lié à Orsay est en voie de réalisation sur cette question).

## 5. Le rôle des municipalités et des associations locales

### *Points communs*

5.1. Les mobilisations collectives épisodiques (journées de salubrité, i.e. balayages collectifs), dont l'origine remonte à la période coloniale (à l'époque dans un registre coercitif), et qui ont continué sous le régime du parti unique puis sous la dictature militaire, sont surtout aujourd'hui des rituels associatifs ou politiques. Il semble y avoir un certain déclin sur ce front, malgré une nostalgie des *samariya*<sup>15</sup> et de l'« esprit de quartier » qu'elles incarnaient.

5.2. Cependant, dans un quartier de chacune des deux villes, on rencontre un groupe dynamique de femmes qui maintient cette tradition de balayage collectif de façon régulière et spontanée.

5.3. Il y a, en matière d'assainissement urbain, une prépondérance d'opérations de type « *cosmétique* », autrement dit où la fonctionnalité réelle finale n'est pas l'objectif premier des principaux acteurs locaux, qui privilégieraient plutôt l'apparence, le symbole ou la mise en scène : cf. les actions épisodiques de balayage public évoquées ci-dessus, la désignation de « brigadiers sanitaires » sans moyens d'action, l'existence même d'un service de voirie qui n'en a que le nom, et aussi la demande ou l'offre persistantes de certains équipements malgré leur actuelle inefficacité (cf. construction de latrines publiques).

5.4. Dans les deux cas, *les acteurs locaux considèrent que l'hygiène et l'assainissement sont une responsabilité municipale, et que la mairie, malgré des ressources qui devraient être non négligeables s'il n'y avait l'incivisme fiscal et les détournements dans la chaîne de perception, se désintéresse de ce secteur*<sup>16</sup>. Autrement dit, le « manque de moyens » systématiquement invoqué par les responsables municipaux n'est pas une explication suffisante. De plus, l'incivisme fiscal est justifié par les habitants par l'inaction des municipalités en termes d'hygiène et d'assainissement.

5.5. Des pressions fortes et collectives sont même parfois exercées directement sur les autorités par les populations, ce qui prouve qu'il s'agit d'un domaine sensible, capable de mobiliser épisodiquement les habitants (on a assisté à une « marche » de protestation contre l'eau potable insalubre à Tillabéri, ou à une rétention des impôts à Dogondoutchi par les chefs de quartier tant que des investissements n'étaient pas réalisés).

5.6. Les communes disposent de toute une batterie de taxes et recettes réglementaires, mais leur taux de recouvrement est faible. Les collecteurs de taxes, recrutés sur la base du clientélisme politique, n'ont aucun statut juridique, et sont à la source d'une « évaporation » importante des taxes et recettes municipales prélevées. Le budget d'investissement est dérisoire.

5.7. Une *absence de transparence* peut être relevée au niveau de la discussion et de l'exécution réelle des budgets (lesquels apparaissent donc comme largement fictifs), dans le secteur de l'hygiène et l'assainissement comme dans les autres domaines de l'action municipale. Cette absence de transparence favorise évidemment les rumeurs et soupçons permanents de « détournements ». Par ailleurs, on observe une politisation croissante du

---

<sup>15</sup> Associations de jeunes de quartiers, de type « néo-traditionnel », impulsées sous le régime militaire de Kountché

<sup>16</sup> Il faut rappeler ici que les maires sont des administrateurs délégués nommés par le pouvoir, et qu'il n'y a jamais eu de conseils municipaux élus dans aucune ville nigérienne.

thème de l'hygiène et de l'assainissement, sur la base de ces rumeurs, ou pour défendre les réseaux au pouvoir.

5.8. Les maires n'ont pas de comptes à rendre aux populations, mais sont avant tout liés aux partis qui les ont nommés. Leur rotation est spectaculaire et empêche toute action prolongée, et même sans doute tout investissement personnel dans la ville (9 maires en 10 ans à Tillabéri - 1989-2000 - et 5 maires en 8 ans à Dogondoutchi – 1994-2002).

5.9. Le désintérêt des municipalités pour l'hygiène et l'assainissement n'est pas seul en cause. *Les comportements des populations sont aussi considérés par les acteurs interrogés comme co-responsables de la saleté urbaine actuelle* (mauvaises habitudes, manque d'esprit civique, égoïsme et irresponsabilité...). Il ne s'agit pas seulement de « manque d'éducation » des populations (raison habituellement invoquée par les agents d'hygiène et de santé). La « démocratie » à cet égard est souvent critiquée pour avoir favorisé l'individualisme, la perte de toute autorité, le clientélisme...

5.10. Les « sensibilisations » ou « responsabilisations » menées en direction des populations sur les thèmes de l'hygiène et de l'assainissement (de type « éducation pour la santé ») apparaissent comme souvent infantilisantes ou culpabilisantes ; de plus, les acteurs ou les institutions qui les assurent ne montrent eux-même guère le bon exemple (état pitoyable à cet égard des hôpitaux)... On constate d'autre part une absence de relations entre les institutions en charge officiellement de l'hygiène et l'assainissement (le secteur de la santé) et les municipalités.

5.11. Les difficultés au niveau de l'hygiène et de l'assainissement s'insèrent dans des difficultés plus grandes au niveau de la création, de la transformation ou de la gestion des espaces publics au niveau local comme national, associées à *l'improductivité et l'inefficacité des services publics ou collectifs*. Ainsi, les employés municipaux chargés de l'hygiène et de l'assainissement sont démunis, démotivés, et travaillent peu et mal <sup>17</sup>. Les personnels auxiliaires sont souvent embauchés sans respecter les lois sociales en vigueur, alors que les cadres, eux, mis à disposition par l'Etat, ne dépendent pas du maire pour leur carrière et sont soumis à la valse des affectations. Les sanctions sont inexistantes, tant au niveau des personnels de la mairie qu'au niveau des citoyens contrevenant aux règlements sanitaires.

### **Différences**

5.12. A Tillabéri, le maire en place a su, bien mieux qu'à Dogondoutchi, collaborer avec la coopération décentralisée (« jouer » l'alliance avec celle-ci pour prolonger la « rente » externe qu'elle fournit), et tenter ainsi de bénéficier de la bonne image locale de « *Jivizi* » (dont on dit partout qu'ils aident la ville et « font tout ce qu'ils peuvent »). Cependant, malgré cet intérêt apparent pour l'hygiène et l'assainissement, qui contraste avec le désintérêt ouvert de la municipalité de Dogondoutchi, les actions réelles de la municipalité de Tillabéri sont faibles.

5.13. Nous avons eu accès aux comptes municipaux à Dogondoutchi, mais pas à Tillabéri.

5.14. Le jumelage entre Juvisy (municipalité et association Juvisy-Tillabéri) et Tillabéri va bien au-delà du seul domaine de l'hygiène et l'assainissement, et s'est depuis 10 ans stabilisé et institutionnalisé (quels que soient en un sens les acteurs aux commandes des deux côtés). Inversement, Orsay s'est désengagé et seule une association de la ville, certes active, maintient un lien avec Dogondoutchi.

---

<sup>17</sup> Il est significatif que le seul agent qui ait pris au sérieux sa fonction en ce domaine... ait quitté la municipalité pour être embauché par l'AFVP !!!

5.15. Les pouvoirs « traditionnels » (chefferies) sont beaucoup moins présents à Tillabéri qu'à Dogondoutchi (où ils ont, semble-t-il, plus ou moins pris en main les comités de zone et favorisé l'accès des leurs aux crédits pour les boeufs et aux charrettes).

## **6. La législation en matière d'hygiène et d'assainissement**

6.1. Tout un ensemble de textes législatifs et réglementaires ont été produits partir de 1993, pour compléter l'arsenal juridique souvent incomplet qui existait depuis la colonisation dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement <sup>18</sup>. Mais ces textes ne sont pour l'essentiel pas appliqués. L'illustration en est fournie par la législation abondante et précise sur la viabilisation des lotissements urbains : or les parcelles sont vendues par les municipalités (dans une absence totale de transparence et même de comptabilité) sans être viabilisées...

6.2. Inversement, diverses initiatives sont prises par les municipalités dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement (comme dans d'autres) sans aucune base légale : cf. l'embauche informelle et sans contrat de gestionnaires de latrines publiques ou de charretiers, ou la création récente de « brigadiers sanitaires » à Tillabéri

6.3. Les infractions à la législation en vigueur sont innombrables (et le fait du plus grand nombre) et ne sont jamais sanctionnées (contraventions rarissimes, pas de plaintes, pas de poursuites) : les puits perdus individuels sont construits sur la voie publique, les eaux usées sont systématiquement déversées dans les rues, les dépotoirs sauvages sont nombreux, les animaux divaguent, et ne sont pas parqués en permanence dans des enclos

---

<sup>18</sup> La salubrité était une obsession coloniale, fondée sur la peur des épidémies (mais, déjà, les mesures officielles étaient en fait peu appliquées)



## Ouvrages cités

- Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J-P., 1997, « ECRIS : rapid collective inquiry for the identification of conflicts and strategic groups », *Human Organization*, 56 (2) : 238-244. (version française in : Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J-P., eds, 1998, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala)
- Geest (van der), Sjaak, 1998, “Akan shit. Getting rid of dirt in Ghana ”, *Anthropology Today*, 14, (3): 8-12
- Legros, Olivier, 1993, “Etude-diagnostic en milieu urbain. Dogondoutchi (Niger)”, AFVP-IFU
- Souley, Aboubacar, 1999, « Trois entités hausa parentes: *zahi*, *sanyi* et *shawara*”, in Jaffré, Y. et Olivier de Sardan, J.-P. (eds), *La construction sociale des maladies*, Paris, PUF
- Souley, Aboubacar, 2003, « Maladies héréditaires et maladies du contact en milieu hausa (Niger) », in Bonnet, D. & Jaffré, Y. (eds), *Les maladies de passage. Transmissions, hygiènes et préventions en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala